

L'Intérieur défend une «meilleure visibilité» du paysage politique

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4093 - Jeudi 9 février 2017 - Prix : 10 DA

Ils relèvent la dégradation du secteur de la santé à Béjaïa

Des travailleurs se rassemblent devant le siège de la wilaya

Page 24

Réinsertion problématique des repris de justice

67% des détenus récidivent

Page 2

D'Astana à Genève : continuité ou rupture ?

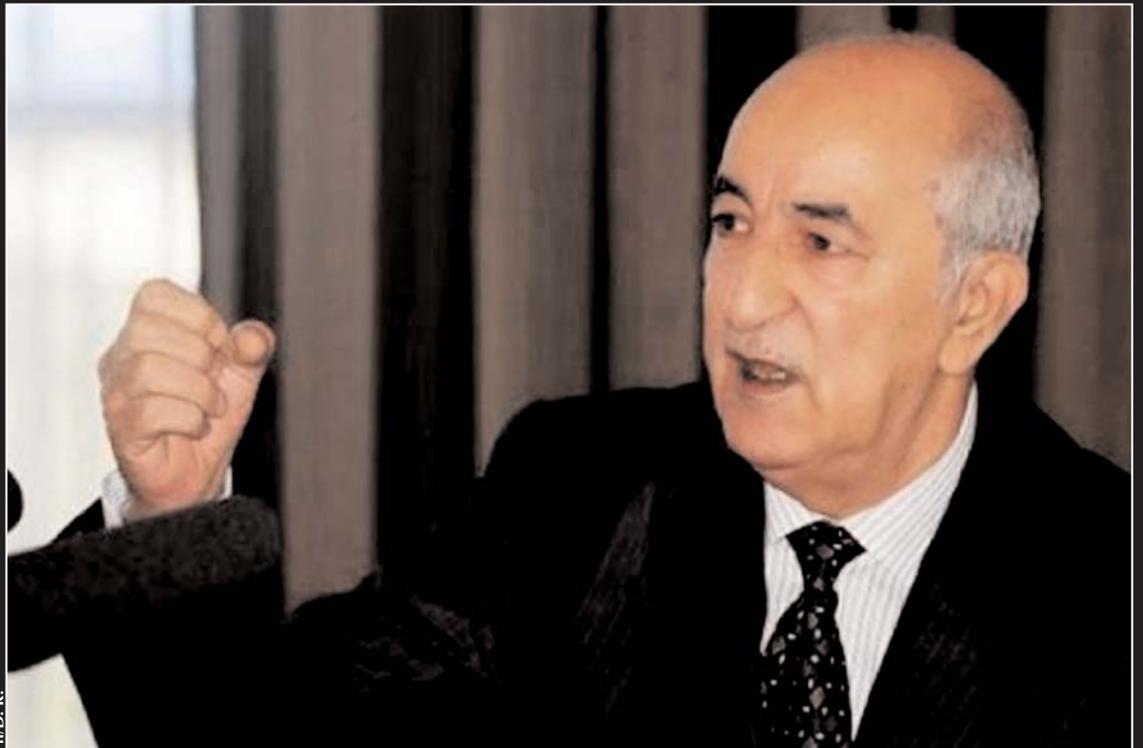
Par Mohamed Habili

En principe, il y a moins de deux semaines d'ici à la reprise des négociations de Genève, après celles d'Astana, auxquelles il convient de signaler que les parties syriennes n'ont pas toujours été présentes. Le dernier round d'Astana, où elles n'avaient pas été conviées, a vu par contre la participation de la Jordanie, conformément aux vœux de ce pays voisin de la Syrie, qui craint que le gros de la guerre ne se déporte chez lui une fois terminées les deux batailles : celle de Mossoul, qui entame sa deuxième moitié, ou quasiment, et celle de Raqqa, qui elle n'a pas encore commencé mais dont les préparatifs, du côté des Kurdes notamment, semblent aller bon train. Tant que la Jordanie avait cru que les jours du régime syrien étaient comptés, elle avait fait tout ce qu'elle pouvait, c'est-à-dire en définitive pas grand-chose, pour que cette chute se produise rapidement et que l'on passe à autre chose dans la région. Plusieurs années plus tard, Bachar Al Assad étant toujours à Damas, encore que son pouvoir ne s'étende plus à toute la Syrie, il s'en faut, la Jordanie croit le moment venu pour elle, non pas certes de changer d'alliance, mais de monter dans le train russe, d'autant que la nouvelle administration américaine ne fait pas mine, en tout cas pas encore, de s'opposer à sa marche.

Suite en page 3

Augmentations illicites des prix de produits subventionnés

Tebboune menace et met en garde les spéculateurs



Le ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune, a mis en garde les spéculateurs qu'il a menacés de «sanctions maximales». Lire page 2

Base militaire à Ryadh frappée

Des missiles yéménites qui changent la donne

Page 6

Ecole des beaux-arts

Le ministère de la Culture tente de calmer les esprits

Page 13

Augmentations illicites des prix de produits subventionnés

Tebboune menace et met en garde les spéculateurs

■ Le ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune, a mis en garde les spéculateurs qu'il a menacés de «sanctions maximales».

Par Meriem Benchaouia

Depuis quelques semaines, les consommateurs assistent impuissants à une hausse exagérée et injustifiée des prix de produits de grande consommation. Une situation qui indispose les citoyens, impuissants devant ce diktat imposé par certains commerçants et qui met en évidence les carences de régulation du marché. Pour autant, ces augmentations qui ont touché notamment les fruits et légumes et même dans certains cas les produits subventionnés par l'Etat ne sont nullement justifiées. A cet effet, le ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune, a mis en garde les spéculateurs qu'il a menacés de «sanctions maximales». M. Tebboune, qui présidait une rencontre avec les cadres du ministère du Commerce, la première depuis sa désignation à la tête du secteur en janvier écoulé, a affirmé que les infractions liées au non-respect des prix de produits subventionnés et codifiés par l'Etat relevaient d'un détournement de deniers publics et d'un détournement illicite de ses aides. Il a souligné l'impératif de protéger les citoyens contre le monopole exercé par certains commerçants sur les marchandises pour favoriser la spéculation et la pénurie qui se trouvaient à l'origine de la flambée des prix touchant même ceux des produits subventionnés par l'Etat. «Ils subiront des sanctions maximales, nous ne tolérons aucune atteinte à l'économie nationale ni à l'intérêt du citoyen», a martelé le ministre. Il a cité, à titre d'exemple, le prix du ciment qui a connu une hausse vertigineuse du fait d'une panne technique d'une unité dont la production ne dépassait pas les 750 000 tonnes/an. «Notre production nationale s'élève à quelque 19 millions de tonnes par année, il n'est pas pensable que l'arrêt d'une unité puisse impacter la production sur le marché national», a fait remarquer M. Tebboune pour qui il était également inacceptable que les prix grimpent à des niveaux aussi élevés. Evoquant le dossier d'importation, le ministre du Commerce par intérim a fait savoir que le gouvernement cherchait les meilleurs moyens pour protéger l'économie nationale et préserver les ressources extérieures du pays. «Il n'est pas question d'austérité mais de rationalisation des dépenses», a-t-il dit. «Nous traversons une conjoncture financière qui requiert un usage judicieux des ressources et des décisions

audacieuses, nous nous employons à rationaliser les dépenses et réduire les importations sans influencer sur le marché intérieur ni le niveau de vie du citoyen», a encore expliqué M. Tebboune. Pour le ministre du Commerce par intérim, il s'agit «de protéger l'économie nationale contre les parasites et l'importation anarchique qui nous conduiront vers le Fonds monétaire international et la Banque mondiale». Il a estimé, dans ce contexte, que l'importation de marchandises produites localement désavantageait l'économie nationale mettaient en avant la nécessité de rationaliser les importations. «L'Algérie n'est pas un déversoir des produits d'importation», a-t-il insisté, arguant que l'utilisation exclusive des matériaux de construction locaux a permis d'économiser 1,4 milliard de DA au profit du Trésor public. M. Tebboune a assuré que, dans ses démarches visant à réduire les importations, l'Algérie respectera tous les accords internationaux concernant la sécurité des consommateurs et la qualité des produits importés.

M. B.



Ph.D.R.

Réinsertion problématique des repris de justice

67% des détenus récidivent

Chaque année, le nombre de prisonniers augmente à travers les 48 wilayas. Pour faire face à cette réalité, l'Etat a mis en place d'importants moyens matériels et modernes pour la bonne gestion des prisons. Néanmoins, pour le suivi adéquat et continu des détenus libérés, le problème de leur réinsertion dans la société se pose toujours. 67% des repris de justice récidivent en Algérie après leur libération, ont affirmé, hier à Alger, les représentants de la Fondation civile pour la réinsertion des repris de justice et lutte contre la récidive (Fcrir). Invités du forum d'El Moudjahid, le D' Naili, psychiatre et chargé de communication de la fondation, et Maître Ammar Hamdini, avocat agréé près la Cour suprême et Haut Conseil d'Etat et Tribunal militaire, fondateur principal de l'organisme également, ont soulevé de manière claire la réalité alarmante à laquelle fait face cette frange de la société. Pour eux, l'absence d'une réelle réinsertion sociale pour les prisonniers constitue un véritable problème de société. L'absence et le manque de structures spécialisées qui sont à même d'assister cette catégorie de personne est la cause même les poussant à récidiver, autrement dit assurer leur retour en prison. «Avant que

les repris de justice soient des individus ayant commis un quelconque délit, ce sont des citoyens. Certes, ils ont versé dans l'erreur, mais ils ont payé leur dette. En tant qu'avocats, nous devons protéger cette catégorie de la société fragilisée. Quand la société ne les accepte pas, en plus de ne pas trouver un travail car on le leur interdit, ils vont sûrement récidiver», a souligné Maître Hamdini. Et d'ajouter qu'il s'agit aussi de tout un problème de sécurité publique au sein de la société parce que des gens malintentionnés les utilisent à des fins dangereuses. Comme solution, il propose que la société civile s'implique davantage et ce, en cessant de les voir uniquement en coupables mais en êtres humains avant tout. «La société civile doit réagir pour trouver des résolutions afin d'éviter la récidive aux détenus. Il y a autant de prisonniers qu'il y a d'étudiants dans les universités. Pourquoi ne pas organiser des débats publics avec les autorités en vue de revoir et corriger le regard que la plupart des gens portent sur eux», a-t-il déclaré. A propos, de la vision qui est celle de condamner avec préjugé ces personnes avec antécédents judiciaires, et ce, qu'elles soient coupables ou non, le D' Naili est

allé jusqu'à soulever des failles dans le système de la justice lui-même.

La présomption d'innocence n'est pas appliquée, selon le D' Naili

«Le principe de présomption d'innocence n'est malheureusement pas appliqué en Algérie. Bien qu'il soit clairement défini dans les textes de loi, sur le terrain les juges ne le mettent pas en œuvre jusqu'à maintenant. On se base beaucoup plus sur le casier judiciaire comme référence. Il suffit que la personne auditionnée en justice ait un casier pour ne pas être crédible, même si dans la réalité il est innocent lors de sa deuxième accusation. Le souci majeur réside dans les mentalités des juges à gérer avec objectivité le déroulement des audiences», a-t-il déploré. Faisant état de l'aspect psychique des détenus et de ceux qui leur délivrent leur jugement devant la justice, en tant que praticien de la santé mentale le D' Naili n'a pas manqué de pointer du doigt les mentalités archaïques qui, selon lui, doivent changer pour la bonne réinsertion sociale des repris de justice. Sur ce point, le psychiatre a souligné que «ce sont les mentalités qui doivent être réformées. On doit les moderniser

au sein des fonctionnaires de la justice et ce, pour une application efficace de la loi». Par ailleurs, les deux représentants de la Fcrir n'ont pas manqué de saluer toutes les avancées réalisées dans le secteur de la Justice par l'Etat.

Centre algérien d'écoute et de prise en charge des anciens détenus bientôt mis en place

La Fondation civile pour la réinsertion des repris de justice et lutte contre la récidive (Fcrir), activant déjà depuis 2003 dans le but d'une meilleure prise en charge des anciens détenus, a décidé, en collaboration étroite avec le ministère de la Solidarité nationale, de créer un centre algérien d'écoute, d'accueil et de prise en charge des anciens détenus. Un organisme inédit, car inexistant jusque-là en Algérie, contrairement aux autres pays développés. Ainsi, ce centre permettra d'orienter, d'écouter et de bien prendre en charge les prisonniers pour une meilleure réinsertion sociale. Des équipes multidisciplinaires travailleront ensemble, notamment pour le bien psychologique de cette catégorie de la société, a conclu Maître Hamdini.

Yacine Djadel

Maintien de la condition des 4% et collecte des signatures

L'Intérieur défend une «meilleure visibilité» du paysage politique

■ L'obligation de la collecte de 250 signatures pour les candidats indépendants et les partis qui n'ont pas obtenu 4% des suffrages au niveau des circonscriptions lors des précédentes élections vise à avoir une «meilleure visibilité du paysage politique», selon Lakhdar Amara, directeur des libertés par intérim au niveau du ministère de l'Intérieur, alors que plusieurs formations politiques peinent à accomplir cette démarche.

Par Nacera Chenafi

Le représentant de l'Intérieur, Lakhdar Amara, qui s'exprimait hier sur les ondes de la Radio nationale a estimé qu'avec 71 partis agréés en Algérie, il est nécessaire d'avoir une «meilleure visibilité du paysage politique». Selon lui, l'obligation de la collecte de 250 signatures pour les candidats indépendants et les partis qui n'ont pas obtenu 4% des suffrages au niveau des circonscriptions durant les précédentes élections n'est pas une mesure d'«exclusion», mais, selon lui, tout parti aspirant «au pouvoir» doit être présent dans toutes les circonscriptions du pays.

L'invité de la Chaîne III a parlé implicitement de précédentes pratiques «non transparentes». Selon lui, «dans un passé très récent», il y avait beaucoup de «listes indépendantes» qui, pour «contourner les souscriptions», se faisaient parrainer par des partis politiques et qu'en échange des partis sans ancrage dans le pays faisaient appel à ces listes pour être «présents» dans le paysage politique. Il ne donne pas plus de détails car, selon lui, «tout le monde savait ce qui se passait et tout le monde sait ce qui se dit sur la scène politique, dont la presse et les partis». Et de conclure : «Je suis un technicien de l'administration, je ne fais pas de commentaires».

Lakhdar Amara défend que la loi ne prévoit pas d'exclusion, car il s'agit d'avoir plus de 4% non pas au niveau national mais dans les circonscriptions où le parti se présentera. «D'où l'obligation d'avoir 10 élus dans la circonscription où le parti se présente ou aller vers les signatures». Il dira aussi que cette loi n'est pas liée à l'administration, c'est «la volonté du législateur» puisqu'elle a été votée par le Parlement. Pour rap-



Ph./D. R.

pel, un groupe de partis avait demandé au Président Bouteflika d'annuler la condition des 4%. D'autre part, il a défendu les conditions de «transparence» des prochaines législatives et la «neutralité» de l'administration à son égard. Il a cité, notamment, la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE), son statut, sa composante et ses prérogatives «avant, pendant et après» le scrutin et son indépendance financière. Les partis seront aussi présents dans les bureaux et centres de vote s'ils peuvent assurer cette présence au niveau de toutes les circonscriptions, mais «il n'y aura pas de commissions bis de surveillance des élections», a expliqué Lakhdar Amara. Par ailleurs, il a assuré que toutes les dispositions techniques et administratives ont été mobilisées pour en assurer la

réussite, notamment l'assainissement du fichier électoral avec l'usage, pour cette fois, du fichier électronique d'état civil, sachant que la révision exceptionnelle des listes électorales a démarré hier.

Toutefois, il dira qu'il y aura «toujours des décédés sur les listes électorales», malgré l'opération d'assainissement, sachant que ce point a été soulevé par l'opposition comme outil de fraude. A ce propos, les partis seront destinataires du fichier électoral au même titre que la HIISE. S'agissant des candidatures, il a indiqué que sous réserve d'être âgé de 25 ans et plus, de posséder la nationalité algérienne, de n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation et d'être en règle vis-à-vis du service national, toute personne peut se porter candidate à ces élections.

Pour ce qui est de la probité,

il a souligné que le casier judiciaire est demandé, alors que pour le contrôle des signatures cette mission revient, selon le représentant de l'Intérieur, aux officiers publics en plus des partis politiques. «Dans tous les cas de figure, la probité est l'affaire de tous, dont les services de sécurité et l'instance indépendante de surveillance des élections», a-t-il ajouté. Concernant le phénomène de la «chkarat et des candidats qui achètent des signatures», il dira que «des sanctions d'ordre pénal sont prévues contre les parties concernées», tout en soulignant que le choix des candidats est avant tout une question des partis. Pour le vote des corps constitués, il a défendu leur citoyenneté algérienne, ajoutant que les bureaux spéciaux n'existent plus.

N. C.

Formation

Partenariat entre l'UST d'Oran et Lafarge Ciment d'Oggaz

Une convention dédiée à la formation a été conclue entre l'Université des sciences et de la technologie d'Oran Mohamed-Boudiaf (USTO-MB) et l'entreprise Lafarge Ciment d'Oggaz (LCO), a-t-on appris hier des responsables de cet établissement d'études supérieures. Cette action de partenariat, qui s'inscrit dans le cadre du rapprochement entre l'université et le secteur industriel, a été

signée mardi au niveau du site de l'entreprise LCO (wilaya de Mascara), a précisé à l'APS Amine-Bouziane Hammou, vice-recteur de l'USTO-MB chargé des relations extérieures et de la coopération. Les documents définissant ce partenariat ont été paraphés par la rectrice de l'USTO-MB, Nassira Benharat, et le directeur financier de LCO, François Lemaire, a indiqué M. Hammou. Un programme de for-

mation bénéficiant aux deux parties constitue l'objectif essentiel de cette convention, a-t-il signalé, expliquant que l'USTO assurera des séminaires et ateliers de travaux pratiques au profit du personnel de l'entreprise LCO. Les étudiants de l'USTO bénéficieront, quant à eux, de stages pratiques et de fin d'études au sein de cette entreprise, a fait savoir M. Hammou, rappelant que son établissement et le

Groupe Lafarge-Algérie sont également liés par une précédente convention qui a permis l'ouverture, en 2011, d'un parcours de master professionnel en chimie des matériaux industriels. L'USTO-MB compte, selon le même responsable, 48 conventions de dimension internationale et 37 autres à caractère national, dont 16 conclues avec le secteur industriel.

Lyes D.

LA QUESTION DU JOUR

D'Astana à Genève : continuité ou rupture ?

suite de la page Une

Si ce train se perd en route, ou s'il tombe en panne, il sera toujours temps pour elle de le quitter. Il a bien été question entre le président américain et le monarque saoudien, lors de leur premier entretien téléphonique, d'instauration de zones d'exclusion en Syrie, mais plusieurs jours sont passés depuis sans que rien ne se produise apportant la preuve que ce n'étaient pas là de simples paroles en l'air. On peut penser que c'est surtout pour sonder les intentions de la nouvelle administration américaine à ce sujet plus particulièrement que le roi de Jordanie a fait le déplacement à Washington. C'est en effet à son retour que son pays a demandé à être associé aux négociations d'Astana, ce qu'il n'a pas eu de mal à obtenir. Le plus important toutefois n'est pas là, il est dans la façon dont les négociations de Genève s'articuleront, ou non d'ailleurs, avec celles d'Astana. Si, autrement dit, les premières seront dans le prolongement des secondes ou en rupture avec elles. La perspective change du tout au tout en effet lorsqu'on passe de la première à la seconde possibilité. Les négociations d'Astana viennent au lendemain de la reprise d'Alep par l'armée syrienne, alors que celles de Genève ont commencé à se tenir à un moment où la chute du régime syrien semblait inéluctable. S'il n'avait tenu qu'à elle, l'opposition ne se serait jamais rendue à Astana. Il a suffi dernièrement qu'il soit de nouveau question de zones d'exclusion pour que le chef de sa délégation se sente revenir des années en arrière, et se fende d'une déclaration qui en a surpris plus d'un par son anachronisme, suivant laquelle lui et les siens ne consentiraient à négocier à Genève que les modalités de la passation de pouvoir. Si on ne l'a pas entendu répéter cette mise en garde, c'est seulement parce que les Américains n'avaient pas réaffirmé leur intention de mettre en place des zones d'exclusion. Mais d'ici à ce que les négociations de Genève reprennent, on ne peut exclure qu'ils en reparlent de nouveau, sans peut-être qu'ils s'en expliquent davantage que la première fois, juste peut-être pour mettre leur grain de sel, à moins que ce ne soit pour remettre en cause ce qui a été accompli à Astana.

M. H.

Respect des critères de la plaque d'immatriculation

Sensibilisation des conducteurs sur les normes exigées

■ Que ce soit en termes de format, de couleur ou même de police de caractères, des conditions très strictes encadrent la plaque d'immatriculation. Le non-respect de ces critères ou encore une absence de plaque expose le conducteur à des sanctions allant même jusqu'au retrait du permis de conduire.

Par Louiza Ait Ramdane

Pour certains, la plaque d'immatriculation est un bout de métal ou tout simplement un accessoire pour le véhicule. Pourtant, la plaque est une obligation très réglementée. Cet accessoire de l'auto est bien sûr obligatoire, mais il doit également être réglementé.

La plaque d'immatriculation d'un véhicule doit être fixée selon des critères et des normes. Les conducteurs sont appelés à respecter la conception de leur plaque d'immatriculation, les critères de forme, de caractères et de langue. Une plaque d'immatriculation illisible, non conforme ou une absence de plaque expose le conducteur à des sanctions.

Les critères de la plaque d'immatriculation d'un véhicule automobile sont définis par la loi. Mais certains conducteurs font fi de cette réglementation et négligent les normes exigées. Certains conducteurs recourent même à la décoration de leurs plaques d'immatriculation, en ajoutant des autocollants de drappeaux étrangers, des bandes



colorées ou parfois des symboles et des formes ne répondant pas aux normes exigées

pour les plaques d'immatriculation. Pour la faire respecter, les forces de l'ordre ont prévu des

sanctions.

A cet effet, la DGSN mène actuellement une campagne de

sensibilisation dont l'objectif est de sensibiliser les conducteurs aux normes à observer pour les plaques d'immatriculation.

Ainsi, les conducteurs sont appelés à respecter, lors de la conception de leur plaque d'immatriculation, les critères de forme, de caractères et de langue, indique la DGSN dans un communiqué rendu public hier. «Certains conducteurs ne respectent pas les normes exigées pour leur plaque d'immatriculation et ignorent les sanctions encourues suite à l'installation d'une plaque non conforme, pouvant aller jusqu'au retrait du permis de conduire», précise la même source. La DGSN a mis l'accent sur l'aspect préventif afin de sensibiliser les conducteurs sur ce phénomène contraire aux règles du code de la route.

La Direction générale de la Sûreté nationale rappelle que les contraventions concernant le non-respect des normes de placement de plaque d'immatriculation encourrent des sanctions. La DGSN appelle les conducteurs au «respect des normes légales des plaques d'immatriculation, sous peine de sanctions».

L. A. R.

Lundi à Alger

La gouvernance de l'internet, thème d'une conférence africaine

L'Alger sera au centre d'une conférence africaine lundi prochain à Alger, à l'initiative du ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication (MPTIC) et la Banque africaine de développement (BAD), a annoncé le ministère mercredi, dans un communiqué. Cette conférence, qui se tiendra au Centre international des conférences Abdelatif-Rahal, verra la participation de ministres africains en charge des technologies

de l'information et de la communication, des représentants l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Union africaine (UA) ainsi que des experts dans le domaine de la gouvernance de l'internet. Ce rendez-vous de haut niveau «se veut un espace de débats et d'échanges entre les différents acteurs dans la sphère panafricaine du numérique, pour discuter des possibilités de coordination pour la gouvernance de l'internet dans les pays africains», souligne

la même source. «L'impact direct de l'internet sur la vie quotidienne des populations africaines dans les domaines social, culturel, économique et politique constitue un défi pour l'Afrique qui demeure le continent qui bénéficie le moins des retombées de l'économie numérique», relève-t-on. Dans ce contexte, cette conférence a pour objectif de «rapprocher les points de vue des pays africains et d'unifier leurs positions par rapport à la problématique de la gouvernance de l'internet afin que l'Afrique s'approprie un usage de l'internet adapté à ses besoins et à ses réalités», ajoute le communiqué. Par

la même occasion, des conférences thématiques, animées par une pléiade d'experts de renommée internationale, porteront sur «la gouvernance de l'internet, le partage équitable des revenus de l'internet et la protection des utilisateurs sur la toile». A travers l'organisation de cette Conférence, «l'Algérie fidèle à ses engagements, réaffirme sa disponibilité à agir en étroite collaboration avec les autres membres de l'UA dans une perspective assumant l'impulsion d'une dynamique d'économie numérique à même d'assurer une meilleure interconnexion et des échanges à la hauteur des aspirations des peuples

africains», souligne la même source. En marge de cette conférence, il est prévu, notamment l'installation du Comité de liaison de la dorsale transsaharienne à fibre optique (CLTD), indique le communiqué. Initié en 2003 dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), ce projet, rappelle-t-on, vise l'édification d'un réseau large-bande dans le processus de développement et d'intégration qui réponde aux besoins grandissants en infrastructure de transport d'un contenu fiable, sûr, moderne et au service des Africains. **Hamid F.**

Elisabeth Guigou au sujet des deux parlements :

La coopération entre l'Algérie et la France est «excellente»

La coopération parlementaire entre l'Algérie et la France «est excellente», a indiqué mercredi à Alger la présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée française, Elisabeth Guigou. «La coopération parlementaire entre l'Algérie et la France est excellente et reflète les bonnes relations qu'entretiennent les deux pays», a déclaré à la presse Mme Guigou à l'issue de l'audience que lui a accordée le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa. Elle a indiqué que

«l'excellence» des relations parlementaires se traduit aussi par les «fréquentes» rencontres entre les présidents des deux Assemblées nationales. Mme Guigou a déclaré avoir évoqué avec M. Ould Khelifa la coopération bilatérale et les grands sujets internationaux, soulignant que la France «salue» tout ce qui est entrepris par l'Algérie pour l'instauration de la paix dans la région. Elle a cité dans ce sens l'Accord de paix et de réconciliation nationale au Mali et les efforts de l'Algérie pour la paix en Libye. **R. I.**

59^e anniversaire des événements de Sakiet Sidi Youcef Le Président Bouteflika félicite Caïd Essebsi

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelaziz Bouteflika a adressé un message de vœux à son homologue tunisien Beji Caïd Essebsi, à l'occasion du 59^e anniversaire des événements de Sakiet Sidi Youcef, dans lequel il a lui a réaffirmé «sa volonté sincère de renforcer et de promouvoir les relations bilatérales privilégiées unissant les deux pays». «Il m'est agréable, à l'occasion de la commémoration du 59^e anniversaire des événements de Sakiet Sidi Youcef, de vous présenter au nom du peuple et du gouvernement algériens et en mon nom personnel, nos vœux les meilleurs de santé et de bien-être et à votre peuple frère davantage de progrès et de prospérité dans la quiétude et la sérénité», a écrit le chef de l'Etat dans son message. «Tout en méditant cette épopée héroïque où le sang de nos valeureux martyrs a fusionné renforçant davantage les liens de fraternité et de solidarité qui unissent le peuple algérien et le peuple tunisien frère qui n'a pas hésité à accueillir les révolutionnaires de l'Algérie et à soutenir leur lutte pour la liberté et l'affranchissement du joug du colonialisme, nous nous inclinons à la mémoire des victimes de l'agression barbare de ce 8 février 1958, priant Dieu Tout-Puissant de les accueillir en son vaste paradis», a affirmé le Président Bouteflika. «Je tiens, en cette occasion, à vous réaffirmer notre volonté sincère de renforcer et de promouvoir les relations bilatérales privilégiées qui unissent les deux pays de manière à répondre aux aspirations de nos deux peuples à davantage de coopération, de solidarité et de cohésion au mieux de leurs intérêts communs». **L. O.**

Assurances

Coopération entre SAA et Cash pour une saine concurrence

■ La Société algérienne des assurances (SAA) et la Compagnie algérienne des assurances dans le secteur des hydrocarbures (Cash) ont signé récemment un protocole d'accord de coopération commerciale et de saine concurrence, a appris l'APS auprès d'un responsable de la SAA.



Par Safia T.

Portant exclusivement sur les grands assurés (risques entreprises), cet accord vise à introduire «plus de déontologie dans le secteur des assurances pour faire en sorte qu'il y ait un respect entre les compagnies d'assurance elles-mêmes, et également vis-à-vis de leurs clients», explique Omar Akkiche, conseiller du P-dg de la SAA. Premier du genre en Algérie, cet accord s'articule autour de trois volets essentiels. Il s'agit, désormais, de s'assurer que la situation financière de chaque grand client à l'égard de sa compagnie

d'assurance soit apurée lorsqu'il souhaite changer d'assureur, précise le même responsable. A ce propos, un responsable de Cash explique que ces cas se produisent lorsque certains risques industriels exigent de l'assuré le paiement de polices d'assurance élevées. Dans ce genre de situation, la compagnie d'assurance peut accorder à l'assuré un échéancier lui permettant de régler progressivement les primes d'assurances dues. Cependant, il arrive que certains clients changent de société d'assurance sans avoir apuré leurs dettes auprès de leur ancien assureur. Mais avec cet accord entre SAA et Cash, l'as-

suré ne pourra pas changer d'assureur dans le cas où il n'aura pas assaini sa situation financière (si l'assuré veut passer d'une de ces deux compagnies à l'autre). S'agissant du deuxième volet de cet accord, chacune des deux compagnies s'est engagée à ne pas fixer la police d'assurance à un montant inférieur à celui proposé par l'autre pour les risques entreprises. Quant au troisième volet, les deux compagnies envisagent d'utiliser les capacités nationales de réassurance lorsqu'il s'agit de grosses affaires, et ce, à travers le partage du risque entre ces deux sociétés, et d'éviter ainsi le recours aux compagnies interna-

tionales de réassurance. Mais pour plus d'efficacité, M. Akkiche souhaite l'élargissement de cet accord aux autres sociétés d'assurances publiques et privées. De tels protocoles d'accord visent à promouvoir la coassurance et l'échange d'informations concernant la clientèle assurée et à assurer une pratique concurrentielle fondée sur des principes professionnels et d'éthique, poursuit-il. La coassurance est une technique par laquelle plusieurs compagnies d'assurance garantissent un même risque au moyen d'un même contrat en vue d'en limiter les conséquences, permettant ainsi un partage des risques entre plusieurs compagnies d'assurance. En cas de réalisation d'un sinistre, le principe de coassurance permet aux compagnies concernées de faire face aux remboursements prévus sans pour autant mettre en péril leur santé financière. Pour rappel, le chiffre d'affaire global du secteur des assurances a augmenté à près de 70 milliards de DA au premier semestre 2016 (dernier chiffre disponible), soit une hausse de 3,2% par rapport à la même période de 2015. L'activité de réassurance a enregistré un montant de près de 15 milliards de DA au 1er semestre 2016 (hausse de 18,5% par rapport au 1er semestre 2015), dont 13,5 milliards de DA en affaires nationales, et dont la part la plus importante revient à l'incendie (44,3% de la totalité) et aux

branches engineering (19%) et transport (16%).

S. T./APS

Affecté par des inquiétudes sur la zone euro l'euro recule face au dollar

L'EURO reculait face au dollar hier toujours affecté par des inquiétudes sur les risques politiques en Europe et plus particulièrement en France à moins de trois mois du premier tour de l'élection présidentielle. L'euro valait 1,0652 dollar contre 1,0681 dollar mardi soir, et perdait également du terrain face à la monnaie nipponne, à 119,65 yens pour un euro, tombant à 119,38 yens, son niveau le plus faible en deux mois contre 120,00 yens la veille. Le billet vert se stabilisait face à la devise japonaise, à 112,33 yens pour un dollar contre 112,35 yens la veille. «Avec le Brexit et Donald Trump, cela faisait un moment que l'on n'avait pas trop prêté attention à la zone euro», a observé Connor Campbell, analyste chez Spreadex. En outre, les objectifs assignés par la zone euro à la Grèce semblent «démotivés optimaux» et risquent d'avoir de «graves répercussions» sur la croissance du pays, a prévenu le Fonds monétaire international (FMI) dans un rapport alarmiste contesté par Bruxelles et Athènes. De son côté, le billet vert restait prisé par les courtiers, après avoir «connu un rebond impressionnant mardi après des commentaires d'un responsable de la Réserve fédérale américaine (Fed) qui ont renforcé les attentes d'une hausse des taux d'intérêt en mars», a relevé Lukman Otunuga, analyste chez FXTM. Une nouvelle hausse des taux directeurs aux Etats-Unis rendrait le billet vert plus rémunérateur et donc plus attractif pour les cambistes qui cherchent ainsi à effectuer des achats à bon compte avant une telle action. Le livre britannique montait un peu face à la monnaie européenne, à 85,21 pence pour un euro, mais baissait face au billet vert, à 1,2499 dollar pour un livre. Le franc suisse montait un peu face à l'euro, à 1,0646 franc pour un euro, mais baissait face au billet vert, à 0,9994 franc pour un dollar. La devise chinoise se reprenait un peu face au dollar, à 6,8748 yuans pour un dollar contre 6,8853 yuans mardi quand elle avait atteint son niveau le plus faible en fin d'échanges depuis mi-janvier. L'once d'or valait 1 236,17 dollars, contre 1 231 dollars mardi soir. Le cours de l'once de métal jaune est monté mercredi à 1 239,03 dollars, son niveau le plus fort en près de trois mois.

R.E.

Sucre

La facture d'importation en hausse

Les importations de sucre et de matières premières (sucres blanc, roux, de betterave brute, de canne à sucre, sirop de lactose...) ont augmenté à 871,7 millions de dollars (usd) en 2016 contre 714,76 millions usd en 2015, selon les Douanes. Quant aux quantités des importations de sucre, elles ont également marqué une hausse à 2,03 millions de tonnes (Mt) contre 1,93 Mt, selon

le Centre national de l'information et des statistiques des douanes (Cnis). Ainsi, le coût des importations de sucre a grimpé de près de 22% en 2016 tandis que les quantités importées ont augmenté de 5,25%. Cette hausse de la facture du sucre s'explique non seulement par l'augmentation des quantités importées mais aussi par le renchérissement des prix à l'importation

par l'Algérie de cette denrée alimentaire. En effet, le prix moyen à l'importation du sucre roux a été de 398 usd/tonne sur les 10 premiers mois de 2016 contre 358 usd/t à la même période de 2015, soit une hausse de 11,2%. Même tendance pour le sucre blanc dont le prix à l'importation a augmenté à 522 usd/t contre 506 usd/t (+3,2%). Sur les marchés mondiaux, les cours du sucre

continuent à flamber: dans son dernier rapport, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a indiqué que l'indice des prix de ce produit alimentaire avait fait un bond spectaculaire de près de 10% en janvier 2017. Ceci s'explique par un resserrement de l'offre sur une longue période au Brésil, en Inde et en Thaïlande.

Salem K.

Prix

Le Brent à moins de 55 dollars à Londres

Les prix du pétrole reculaient hier en cours d'échanges européens, les marchés sanctionnant une hausse des réserves américaines, selon les données de la fédération professionnelle American Petroleum Institute (API). Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril valait 54,74 dollars en fin de matinée sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 31 cents par rapport à la clôture de mardi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange

(Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de mars cédait 44 cents à 51,73 dollars. En trois séances de baisse, les cours de l'or noir cédaient 3,8% pour le Brent et 4% pour le WTI, les investisseurs se focalisant sur les données sur les réserves américaines pour la semaine achevée le 3 février. «Les prix se sont effondrés en cours d'échanges asiatiques alors que l'API a estimé que les réserves américaines de brut s'étaient envolées de 14,2 millions de barils la semaine dernière, ce qui représente une des plus fortes hausses hebdomadaires de l'indice», a expliqué Fiona Cincotta, analyste chez City Index. «Cette hausse importante des réserves est due à une forte hausse de l'offre des producteurs américains de pétrole de schiste, qui n'étaient pas liés à l'accord de limitation de la production de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et qui ont, au contraire, profité de la hausse des prix pour augmenter leur débit», a-t-elle ajouté. Les observateurs atten-

daient désormais la publication des données du Département américain de l'Energie (DoE) sur la même période, jugées plus précises par les investisseurs, pour savoir si la tendance est confirmée ou infirmée. Selon un consensus compilé par Bloomberg, les analystes attendent une hausse des stocks de brut de 2,5 millions de barils, des stocks d'essence de 1,5 million de barils et des stocks de produits distillés de 500 000 barils.

Agences

Base militaire à Ryadh frappée

Des missiles yéménites qui changent la donne

■ Les forces yéménites ont lancé, dans la nuit du 5 au 6 Février, un missile de longue portée, Borkane 2, contre la base militaire d'Al Muzahimiyah (40 km à l'ouest de Ryadh), ont indiqué les sources militaires yéménites à Sanaa. Cette attaque au missile qui a ciblé pour la première fois le cœur du royaume saoudien change la donne dans le conflit yéménite.

Ph. > D. R.

Par Houria Ait Kaci

Ciblant ainsi pour la première fois la capitale de l'Arabie saoudite, qui dirige une coalition militaire contre le Yémen depuis le 26 mars 2015, les forces de missiles yéménites ont fait état d'une «*expérience réussie*», qui «*vient en réponse à l'agression américano-saoudienne avec les massacres sanglants et le siège injuste sur notre peuple du Yémen, provoquant une tragédie humanitaire majeure avec la complicité d'une communauté internationale et de l'ONU*», selon un communiqué de presse.

Panique à Ryadh

A partir de ce jour, Ryadh est devenu le théâtre des opérations pour les missiles yéménites. Le porte-parole de l'Armée régulière yéménite a appelé les citoyens saoudiens à se tenir à l'écart des installations et bases militaires et annonce que d'autres villes des pays de la coalition sont visées par les prochaines frappes.

La même mise en garde a été adressée au lendemain du tir de missile sur Ryadh, par Mhamed Ali Al Houthi, président du Comité révolutionnaire, en affirmant : «*Toutes les armes en notre possession n'ont pas encore été révélées et les avions ennemis ne pourront plus survoler le territoire yéménite comme avant*», sous-entendant par là que les missiles yéménites pourront désormais abattre les chasseurs de la coalition arabe qui bombardent sans arrêt le Yémen depuis le 26 mars 2015.

Pour l'instant Ryadh, surpris, observe le silence sur cette attaque qui aurait causé beaucoup de victimes et créé la panique au royaume, selon les informations mises sur les réseaux sociaux par des activistes saoudiens, qui parlent de fuites des émirs et dignitaires du régime des Saoud, vers d'autres destinations du royaume ou à l'étranger.

Aux Emirats arabes unis, qui risquent d'être la prochaine cible des missiles yéménites, c'est aussi la panique. Les autorités ont déclenché le système antimissile et les habitants de cette monarchie ont été nombreux à demander, sur les réseaux sociaux, le retrait immédiat des troupes d'Abou Dhabi et la fin de sa participation à la guerre au Yémen.

C'est la première fois que les forces balistiques yéménites visent la capitale de l'Arabie



Ph. : DR

saoudite (environ 1 200 km du Yémen) qui mène une guerre des plus meurtrières (plus de 11 000 morts en majorité des civils) contre son voisin yéménite, à la tête d'une coalition arabe depuis le 26 mars 2015.

Auparavant, les missiles yéménites avaient frappé dans la nuit du 27 octobre 2016, l'aéroport Abdelaziz de Djeddah, à quelque 600 km des frontières yéménites. C'était une riposte au massacre commis par les forces saoudiennes de la Grande salle à Sanaa, lors d'une cérémonie funéraire, le 8 octobre, qui a fait 140 morts et 525 blessés. Ce massacre a provoqué une plus grande mobilisation et union des Yéménites contre les forces d'invasion.

Cette attaque au missile au cœur de l'Arabie saoudite, intervient, elle, dans un nouveau contexte régional et international et suite à une grande offensive lancée ces derniers mois par la coalition saoudienne et ses alliés locaux (gouvernement démisionnaire Hadi) et étrangers, pour tenter de s'emparer des régions de la Côte ouest yéménite (Taez, El Mokha, Hodeiddah), en vue de prendre le contrôle du détroit stratégique de Bab el Mandeb. Mais ce plan a échoué après de longs et durs affrontements.

Des missiles qui changent la donne

Il y a une semaine, un destroyer saoudien a été pris sous le feu des tirs de missiles yéménites, une attaque qui a aussi provoqué la panique chez les monarchies du Golfe et leurs

alliés. Le missile yéménite, un C-80 côte-mer, a touché sa cible, le destroyer saoudien de conception française, avec précision et sans avoir pu être intercepté par les radars ultra sophistiqués ennemis, à la grande surprise des Saoudiens qui ne croyaient pas que les forces yéménites étaient dotées de tels engins, selon des sources militaires yéménites.

«*Les deux attaques au missile, celle contre la base saoudienne à Zuqar et celle visant le destroyer, se sont produites à quelques jours d'intervalle. Cela a demandé un soutien long et rigoureux de l'appareil de renseignement, qui a de loin dépassé le Mossad, le MI6 et la CIA, tous les trois impliqués dans la guerre contre le Yémen*», selon l'un des hauts commandants de l'armée yéménite, cité par Press TV.

La même source ajoute que : «*C'est à l'aide de ce destroyer que Riyad et ses alliés veulent s'emparer d'Al-Hudaydah et de Mocha, mettre en œuvre le plan du démantèlement du Yémen, suivi de celui de "ghettoisation du Nord". Or le missile téléguidé d'Ansarallah (Houthis) a bouleversé la donne et a même poussé les tireurs de missiles américains à intervenir militairement au Yémen*», estime la même source.

D'ailleurs, le message de cette nouvelle attaque au missile contre une base militaire à Ryadh, s'adresse aussi au nouveau président des Etats-Unis, Donald Trump, selon un observateur yéménite, pour lui signifier : «*La détermination des forces yéménites à poursuivre la lutte contre l'agression saoudienne jusqu'à la libération de leur*

patrie» des forces d'occupation et des groupes terroristes qui sévissent au Sud du Yémen.

Selon certaines informations, Trump pourrait être «*poussé*» par les lobbies sionistes et les va-t-en guerre à la Maison-Blanche pour intervenir directement au Yémen afin de s'assurer le contrôle de Bab el Mandeb, sous le prétexte de la «*menace de l'Iran*» et de ses soutiens yéménites «*Houthis*» pour la stabilité de la région. Trump s'est déclaré, lors de son discours d'investiture le 20 janvier, contre la politique interventionniste menée au Moyen-Orient par son prédécesseur à la Maison-Blanche.

«*Nous obéirons à deux règles simples : acheter américain et embaucher américain. Nous chercherons à garder l'amitié et les bonnes grâces des autres pays du monde, mais ils doivent comprendre que chaque pays a le droit de faire passer ses intérêts avant ceux des autres. Nous ne cherchons pas à imposer notre mode de vie à quiconque, mais nous voulons qu'il serve d'exemple aux autres. Nous voulons être un exemple d'excellence. Nous allons renforcer nos anciennes alliances et en conclure d'autres afin d'unir le monde pour éradiquer le terrorisme de l'Islam radical de la face de la Terre*», a dit Trump.

Selon des sites d'information alternatifs américains, l'intervention des forces spéciales américaines dernièrement dans la région d'Al Baidha au sud du Yémen, sous le couvert de la lutte antiterroriste contre Al Qaida et Daech, aurait été préparée sous la direction de Barack Obama et aurait été faite sans

l'aval du Président Trump, qui venait à peine de s'installer à la Maison-Blanche et qui n'avait donc pas eu le temps de préparer une telle opération qui comporte, selon le site Moon of Alabama, des zones d'ombre.

Au même moment des accusations sont lancées contre l'Iran pour sa prétendue ingérence au Yémen et la menace qu'il représenterait pour la stabilité de la région du Golfe. «*Cette campagne vise à détourner l'attention de l'opinion publique et à dissimuler l'intervention d'Israël à Bab el-Mandeb et sur les côtes yéménites*», a estimé le ministre de l'Information du Gouvernement de Salut national à Sanaa, Ahmed Hamed.

Selon Hamed, «*les Etats-Unis et Israël cherchent à faire monter en puissance Al-Qaïda et Daech pour s'emparer de Bab al-Mandeb, et c'est là, que réside le risque réel pour la navigation internationale et le commerce mondial. Si Daech prend le contrôle de Bab al-Mandeb, Israël utilisera cela pour faire pression sur la Chine et l'Egypte et d'autres pays, qui utilisent cette voie maritime*», a-t-il déclaré à l'agence de presse yéménite SABA.

Selon les observateurs yéménites, la nouvelle puissance de feu balistique de Sanaa a changé la donne et modifié le rapport de force sur le terrain. Une nouvelle étape dans la lutte du peuple yéménite face à ses agresseurs qui doivent cesser leur génocide dans ce pays qu'ils ont attaqué pour le spolieur de ses richesses en tuant et en affamant ses enfants.

H. A. K.

Boumerdès

Beni Amrane se prépare à la foire de l'olive et dérivés

■ Des préparatifs intenses sont actuellement en cours dans la commune de Beni Amrane (Boumerdès), en vue de l'accueil, ce week-end, de la Foire nationale de l'olive et dérivés, a-t-on constaté.



Par Hatem D.

Organisée par la Direction des services agricoles (DSA) de la wilaya, en collaboration avec la Chambre locale d'agriculture, les services de la

commune et les associations professionnelles du secteur oléicole, cette 5^e édition du genre sera abritée trois jours durant, par le complexe sportif de proximité de Beni Amrane, a-t-on appris de la responsable de la DSA, Belakbi Ourdia. Outre une

quarantaine de professionnels de la filière, cet événement agricole, célébré annuellement par la commune de Beni Amrane, au titre du nouvel an berbère (Yennayer), verra, également, la participation des présidents de chambres d'agriculture et des

représentants des instituts agricoles spécialisés de plusieurs wilayas. Des actions d'embellissement et d'aménagement sont en cours en vue de soutenir un riche programme élaboré en perspective de cette manifestation, englobant, entre autres, divers stands pour l'exposition des différents types d'olives d'huile d'olives et dérivés, un parc d'unités de transformation oléicole, et des plats culinaires cuisinés avec l'huile d'olive. Une série de communications thématiques est, également, portée au même programme, en plus d'activités culturelles et d'exhibitions folkloriques multiples. Des dispositifs de soutien à l'emploi des jeunes et des organismes financiers y seront, aussi, représentés, en vue de faire la promotion des incitations assurées, par l'Etat, au profit des jeunes désireux d'investir dans les filières agricoles. A la clôture de cette foire, il sera procédé à la récompense des meilleurs producteurs d'huile d'olive. Selon les organisateurs, cette foire nationale participe à la dynamisation de la filière oléicole, tout en assurant un cadre organisé pour la commercialisation de l'huile d'olive, parallèlement à l'encouragement de l'extension du verger oléicole

local, en vue de relever le volume de production de la wilaya, et d'en baisser les prix. La commune de Beni Amrane dispose d'un verger plus de 20 000 oliviers, dont la production peut atteindre des pics de 500 000 tonnes d'olive, et 120 000 litres d'huile d'olive de haute qualité.

H. D./APS

Quargla Plus de 240 cartes CIB Gold d'Algérie Poste établies

AU MOINS 246 cartes inter-bancaires (CIB) de type Gold d'Algérie Poste, permettant une diversité d'opérations financières, ont été établies pour sa clientèle de la wilaya de Quargla, a-t-on appris de responsables locaux de l'entreprise.

Ces cartes, dont 146 ont été déjà retirées par leurs bénéficiaires, soit 67% des cartes jusque-là établies, donnent la possibilité à leur détenteur d'effectuer, pour le moment, des retraits d'argent, en attendant de l'élargir à d'autres opérations de paiement électronique, telles que le règlement des factures (électricité, eau, redevances téléphoniques et d'internet et autres), et d'opérer des achats en ligne, a précisé le chef de département monétique à Algérie Poste, Mohamed El-Amri.

Afin de répondre à la demande de la clientèle d'Algérie Poste de la wilaya de Quargla, une deuxième opération d'établissement de ces cartes, portant sur 475 unités, est en cours et les cartes ainsi que les codes d'accès seront remis à leurs titulaires une fois réceptionnées du Centre national de personnalisation des cartes électroniques de Birtouta (Alger), a-t-il ajouté. L'opération d'établissement de cette carte s'effectue à travers une demande par Internet sur le site électronique d'Algérie Poste, dans le cadre d'une stratégie de modernisation des prestations du secteur, notamment avec l'orientation vers le développement de l'e-commerce, a expliqué M. El-Amri.

Pour promouvoir cette opération, des campagnes de vulgarisation sont menées actuellement par Algérie Poste pour toucher un large public et leur faire connaître les avantages multiples de ce nouveau support financier.

R. R.

Promotion du tourisme saharien

Vers l'ouverture de cinq nouveaux circuits à Illizi

Cinq nouveaux circuits touristiques seront ouverts à travers le territoire de la wilaya d'Illizi dans le but de donner un nouveau souffle au tourisme saharien, notamment dans le Tassili N'Ajjer, a-t-on appris mardi auprès de la direction de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat (DATTA). Il s'agit de l'ouverture de circuits à travers les régions de Tamadjet (sud et nord), Afra, Imihrou et Ifni, sur le territoire de la commune d'Illizi, qui ne figuraient pas auparavant sur la carte touristique, bien que disposant d'importantes potentialités, dont des gravures et peintures rupestres remontant à des milliers d'années, des lacs et

d'autres sites tout aussi intéressants, a précisé le responsable de la DATTA, Samir Phillipon. Une réflexion est aussi engagée pour intégrer d'autres sites touristiques se trouvant sur le territoire de la commune de Bordj Omar Driss (700 km au nord d'Illizi), jusqu'ici non classés, parmi les sites et zones touristiques de la wilaya, et ce, en coordination avec les associations versées dans le tourisme, a-t-il signalé. L'ouverture de ces circuits vise la promotion des activités touristiques dans le flanc nord de la wilaya d'Illizi, la diversification des destinations touristiques dans le Tassili N'Ajjer actuellement limitées à celles existant sur le territoire de la wilaya déléguée

de Djanet, explique le responsable. Appelée à être consolidée par la réalisation de projets d'investissement touristique dans le domaine de l'hôtellerie notamment, dans les régions d'Illizi, In-Amenas, Ohanet et TFT (Tin-Fouyé-Tabenkort), cette opération vise aussi à donner une impulsion au tourisme intérieur, un des objectifs tracés par le ministère de tutelle. La carte touristique de la wilaya d'Illizi recense plus de 20 sites renfermant un riche patrimoine matériel inestimable (touristique, historique et culturel), la prédisposant à être une destination touristique très convoitée, aussi bien par les étrangers que les nationaux.

Lydia O./Agences

Tiaret

14 conventions entre secteurs de la formation entreprises-administrations

La direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Tiaret a signé 14 conventions avec des entreprises économiques et des administrations en 2016, a-t-on appris du directeur de wilaya du secteur. Ces conventions touchant plusieurs secteurs portent sur la formation et la mise à niveau des personnels de ces entreprises et administrations en spécialités du bâtiment, de travaux publics et des réseaux d'eau et d'assainissement, à l'instar de Tayeb Ziâne Broudja. Une convention a été paraphée avec

la direction et l'agence de wilaya de l'emploi pour former des jeunes âgés entre 16 et 20 ans dans des spécialités demandées au marché de l'emploi à Tiaret (une formation de courte durée de 6 mois couronnée par un certificat de qualification). La direction de la formation professionnelle dispense l'encadrement administratif et pédagogique, les structures et les moyens pédagogiques nécessaires à la formation, en plus de l'accompagnement et du suivi des stagiaires, alors que la direction de l'emploi et l'Anem leur offre une indemnité

mensuelle de 3 000 DA. Les autres conventions ont été signées avec les directions de l'habitat, de l'Office de promotion et de gestion immobilière (Opgi), de l'urbanisme et de la construction et des ressources en eau pour une durée de 5 années renouvelables. Des accords sont signés en plus avec la direction des travaux publics et des entreprises économiques dont la Société nationale de véhicules industriels (Snvi) d'Ain Bouchekef, l'Agence nationale des transferts et barrages (Anab), la société régionale de génie rural, l'entre-

prise de bâtiment et structures métalliques de Sougueur, l'Algérienne des eaux (ADE), l'Office national d'assainissement (ONA), l'Office national des œuvres universitaires (Onou) et l'Office national d'aliments de bétail (Onab) de Rahouia. Par ailleurs, des entreprises signataires de ces conventions se chargent d'accueillir des stagiaires pour apprentissage en métiers d'eau, travaux publics, bâtiment, soudure, électricité-auto, maintenance de véhicules et agriculture, entre autres, a-t-on indiqué.

S. T.

Sahara occidental

L'ACAT condamne le refoulement de Claude Mangin par les autorités marocaines

■ L'Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) a condamné le refoulement par les autorités marocaines de la militante française pro-sahraouie, Claude Mangin, venue rendre visite à son mari Naâma Asfari, militant sahraoui des droits de l'Homme incarcéré depuis plus de 6 ans près de Rabat.

Par Lamia O./APS

Claude Mangin-Asfari a été gardée dimanche toute la nuit dans une pièce de l'aéroport de Casablanca pour la contraindre à embarquer lundi dans un avion pour Genève. «Cela fait des années que Claude Mangin se rend au Maroc plusieurs fois par an pour visiter son mari emprisonné depuis 2010. Elle avait déjà été refoulée une première fois lors de sa précédente visite, le 19 octobre 2016. En avril 2016, c'est l'avocate française de Naâma Asfari qui avait été expulsée du territoire marocain sans avoir le temps de voir son client», a rappelé l'ACAT dans un communiqué, affirmant qu'il s'agit «manifestement» de représailles contre Naâma Asfari qui est actuellement jugé par la cour d'appel de Rabat, aux côtés de ses 23 coaccusés «qui ont tous, comme lui, été condamnés sur la base d'aveux signés sous la torture». Le 12 décembre 2016, le Comité des Nations unies contre la torture a condamné le Maroc pour la torture de Naâma Asfari, sa condamnation sur la base d'aveux forcés, l'absence d'enquête sur les allégations de tor-

ture. Dans sa décision, le Comité a demandé au Maroc de «s'abstenir de tout acte de pression, d'intimidation ou de représailles susceptibles de nuire à l'intégrité physique et morale du plaignant et de sa famille qui constituerait autrement une violation des obligations de l'Etat partie en vertu de la Convention [contre la torture] de coopérer de bonne foi avec le Comité pour l'application des dispositions de la Convention, et de permettre au plaignant de recevoir des visites de la famille en prison». Pour Héléne Legeay, responsable Maghreb/Moyen-Orient à l'ACAT, en refoulant une nouvelle fois Claude Mangin, le Maroc «signifie clairement au Comité onusien qu'il n'a que faire de sa décision». Elle a indiqué que soit il s'agit de «représailles désespérées» contre Naâma Asfari, soit Claude Mangin «est considérée comme une menace pour la sécurité nationale marocaine, et on attend alors les éléments de preuve pour étayer une telle accusation». L'Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique (AARASD) a qualifié lundi l'interdiction faite à Claude Mangin-Asfari de visiter son mari de «représailles» et



Ph: DF

non-respect au droit international. «A l'heure où les autorités marocaines organisent un procès en appel qui se veut transparent pour les 24 accusés sahraouis de Gdeim Izik (1^{re} audience le 26 décembre, seconde audience les 23-24 et 25 janvier, 3^e audience devant s'ouvrir le 13 mars), cette attitude dénote une incapacité chronique à respecter

le droit, international en particulier», a affirmé l'association, exprimant son «inquiétude» sur le déroulement prochain du procès. «On peut vraiment s'inquiéter de la manière dont sera menée la prochaine audience du 13 mars, contre 21 prisonniers dont le procès cassé devrait avoir conduit à une mise en liberté, comme l'ont demandé

Amnesty International et d'autres organisations internationales de défense des droits de l'homme», a ajouté la même source, espérant que les autorités françaises puissent inciter le Maroc à se conformer au droit international, pour permettre à Claude Mangin-Asfari de rendre visite à son mari.

L. O./APS

Selon le FMI

La Tunisie fait preuve de résilience

À travers un communiqué rendu public mardi, Björn Rother, Chef de mission du FMI pour la Tunisie, a déclaré que l'économie tunisienne continue de faire preuve de résilience dans une conjoncture nationale et internationale difficile. Au terme d'une visite des services du FMI destinée à examiner les perspectives économiques et les politiques que les autorités entendent mener dans le cadre du programme de réformes économiques appuyé par un accord quadriennal au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) approuvé en mai 2016, Björn Rother a estimé que le taux de croissance devrait rebondir à 2,5% en 2017, contre 1,3% en 2016, impulsé par le regain de confiance suscité par la réussite de la conférence Tunisia 2020 en novembre dernier et par l'adoption de textes de loi essentiels liés au secteur privé. «De redoutables défis macroéconomiques subsistent. La dette publique a continué de s'alourdir, dépassant 60% du PIB en 2016. Les mesures adoptées par les autorités dans le cadre de la loi de finances de 2017 réduiront le déficit budgétaire global de manière modeste à 5,6% du PIB,

contre une estimation de 6% en 2016, niveau supérieur à l'objectif visé initialement dans le cadre du MEDC, en raison d'une croissance plus faible et de dérapages de la politique budgétaire. La masse salariale de la fonction publique en pourcentage du PIB est parmi les plus élevées au monde et le déficit des transactions courantes reste considérable», lit-on dans le texte du communiqué. «L'équipe du FMI et les autorités conviennent que des actions

urgentes sont nécessaires pour protéger la santé des finances publiques, accroître l'investissement public et accélérer les progrès des réformes structurelles qui ont été retardées. Les autorités ont énoncé leurs priorités à court terme, dont une plus grande mobilisation des recettes fiscales de manière juste et efficiente, la rationalisation de la masse salariale du secteur public afin de dégager une plus grande marge de manœuvre en faveur des

investissements publics, et la mise en place du mécanisme d'ajustement des prix des carburants. Les mesures destinées à assurer la viabilité du système de sécurité sociale représentent une autre priorité importante. Ces initiatives sont vitales pour faire en sorte que l'économie tunisienne connaisse une croissance plus forte et crée davantage d'emplois et pour veiller à ce que tous les Tunisiens continuent à bénéficier de services de base adéquats».

L'équipe salue la détermination du gouvernement à avancer dans la modernisation de la fonction publique. Des travaux ont en outre été engagés pour veiller à la santé des banques publiques et des entreprises d'État, établir une haute autorité indépendante de lutte contre la corruption et mettre en place des dispositifs efficaces de protection des couches de population les plus vulnérables.

Halim T./Agences

Libye

Le Conseil de l'Union européenne adopte des mesures de soutien

Lors de son Conseil des affaires étrangères, le Conseil de l'Union européenne a adopté les différentes mesures de soutien à la Libye dévoilées pour la plupart lors du sommet informel des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Union européenne à Malte, vendredi 3 février 2017. Il s'agit notamment d'aide à la lutte contre l'immigration clandestine, le terrorisme mais aussi au bon fonctionnement de l'économie locale. L'UE affirme se tenir prête à accroître sa coopération en faveur de la stabilité et de la prospérité en Libye. Le texte adopté réaffirme que «tous les acteurs libyens sont invités à éviter les actions qui compromettent la transition politique dans le pays... Ils

doivent mener, dans un esprit constructif, un véritable dialogue. L'UE mobilisera ses instruments de soutien et elle se tient également prête à modifier ses mesures restrictives, au besoin, pour contribuer à la paix, à la stabilité et à la sécurité en Libye». L'Union européenne se dit «attachée au règlement politique inclusif dans le cadre de l'accord politique libyen» et «demeure résolue à appuyer le Conseil de la présidence et le gouvernement d'entente nationale, dirigés par le premier ministre Fayez Sarraj et soutenus par les Nations unies». Après le plan politique, le plan économique et l'urgence d'assurer la maîtrise du budget et de mettre un terme à la crise de liquidités : «La haus-

se bienvenue de la production pétrolière devrait permettre au gouvernement libyen de fournir davantage de biens et services publics à la population, y compris en matière de sécurité, d'éducation et d'aide humanitaire. L'UE engage tous les Libyens à préserver l'infrastructure pétrolière et rappelle les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies indiquant que les exportations de pétrole libyen doivent rester sous le contrôle exclusif du gouvernement d'entente nationale et de la Compagnie pétrolière nationale (National Oil Company) et condamnant les exportations illégales de pétrole».

R. M.

Importations véhicules

Les quotas seront connus lundi prochain



Page animée par Ali Zidane

Les quotas des véhicules soumis au régime des licences d'importation seront définis lundi prochain,

le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune. «C'est-à-dire que les quotas

Groupe Ival

seront définis le 13 février en cours lors d'une réunion interministérielle (commerce, finances, industrie et agriculture) présidée par le Premier ministre», a précisé M. Tebboune à la presse, en marge d'une rencontre avec les cadres du secteur du Commerce. «C'est cette réunion qui va définir les quotas et les nouveaux produits concernés par le dispositif des licences», a-t-il fait savoir.

Pour rappel, jusqu'à présent les véhicules sont soumis, depuis janvier 2016, au régime des licences d'importation, dont les domiciliations bancaires pour importations ont été gelées. Sur une question sur une éventuelle

révision du quota d'importation de véhicules, M. Tebboune a répondu : «Je ne peux rien vous dire. Le quota sera arrêté par le Premier ministre. A l'intérieur du quota, il y aura des licences pro-

portionnelles aux capacités d'importation des uns et des autres et à la qualité de l'importation». En 2016, le contingent quantitatif d'importation de véhicules a été fixé finalement à 98 374 unités.

- Développement du projet d'assemblage de véhicules Volkswagen -

Cnan Med signe un partenariat avec Grupo Sesé et Seat Espagne



Cnan Med, l'armateur national historique et le transitier Grupo Sesé ont signé, le 1^{er} février dernier à Barcelone, un protocole d'accord pour le compte du constructeur automobile espagnol Seat portant sur les opérations d'exportation vers l'Algérie pour le développement du projet d'assemblage de véhicules du constructeur et son représentant en Algérie, annonce un communiqué de la Cnan Med. Fort de son premier partenariat avec Renault Algérie et d'une expertise de plus de 50 ans dans le transport maritime de marchandises, l'armateur algérien a été choisi par le constructeur espagnol Seat qui lui confie le transport des voitures en kit (SKD) d'un premier modèle de véhicules qui sera assemblé par le représentant de la marque en Algérie pour bénéficier de son savoir-faire à travers

l'ensemble du processus logistique depuis l'étranger, pour une prise en charge de ses opérations d'exportation de Barcelone vers Oran dans les meilleurs délais et conditions.

Cet accord est un signe fort d'un engagement à long terme de Cnan Med auprès des constructeurs automobiles au travers duquel l'armateur confirme sa volonté d'être un acteur stratégique de l'industrie algérienne. Cette collaboration connaîtra d'autres développements dans les prochains mois.

Importation de véhicules par les entreprises La Banque d'Algérie gèle les domiciliations d'importation

LA BANQUE d'Algérie a instruit les banques et les établissements financiers de geler, à compter du 2 février 2017, toute domiciliation d'importation de véhicules par les entreprises pour leur propre compte en attendant la mise en place d'un nouveau mécanisme d'encadrement, a appris l'APS auprès de cette institution financière.

«Il est porté à la connaissance des banques et établissements financiers que les autorités compétentes s'approprient à mettre en place un nouveau mécanisme d'encadrement des importations de véhicules par les entreprises pour propre compte», lit-on dans la note adressée par la Banque d'Algérie aux banques et établissements financiers «Dans l'attente de la mise en place de ce mécanisme, les banques et les établissements financiers sont invités à geler, à compter du 2 février 2017, toute domiciliation de ce type d'importation», poursuit la note. Les présidents-directeurs généraux et les directeurs généraux des banques et établissements financiers «sont priés de veiller à une application rigoureuse de cette note», affirme encore la Banque d'Algérie.

Livraison immédiate chez New Holland (engins)



Deux ans après son redéploiement sur le marché national sous l'emblème d'Ival, la marque Italienne New Holland Construction semble prendre un nouvel envol dans l'univers entrepreneurial algérien. Grâce à une politique commerciale très opérationnelle, à des prix très attractifs et à une technologie irréprochable ayant fait ses preuves, les engins New Holland Construction seront toujours prêts à relever le défi de leader concurrentiel sur le marché algérien.

Ce marché d'engins de travaux publics étant très attractif et très exigeant en même temps, Ival a réussi à développer une offre de produits adaptée aux besoins. Avec de bons résultats pour 2016, notamment sur les

rétro-chargeurs, Ival renforce son positionnement sur le marché du BTP en 2017 avec la disponibilité des engins et le service après-vente efficace sans augmentation des prix.

Actuellement, Ival propose à ses partenaires les prix les moins chers (moins de 7 500 000 DA/HT) sur le marché du premium et des livraisons immédiates sur les rétro-chargeurs 4x4 équipés d'un moteur très simple de 100 CV, un godet multifonction 4 en 1, d'une cabine confortable avec climatisation et

une pré-installation de la ligne brise-roche. Le rétro-chargeur New Holland accessible même aux jeunes entrepreneurs (Ansej/Cnac) et en toutes options aussi afin d'offrir le meilleur produit aux clients. Les Pelles à chenille 22, 30 et 38 tonnes sont également disponibles à la livraison rapide, avec une configuration pour carrière et terrassement selon le besoin du client, Les engins New Holland sont équipés d'un moteur puissant, très robuste et remarquablement économique. En effet, Ival offre une garantie de 12 mois ou 2 000 heures de fonctionnement pour toutes les acquisitions. Chez New Holland Construction, l'utilisation de matériaux résistants et de premier choix assure une rentabilité sur investissement fiable, rapide et une longévité maximum du produit.

Citroën

Le SUV C-Aircross Concept dévoilé



Citroën lève le voile en première mondiale sur un concept car audacieux, à l'identité forte et colorée. Interprétation par la Marque d'un SUV compact, C-Aircross Concept marque pour Citroën une nouvelle étape dans le déploiement de sa stratégie produit. Avec cette silhouette à vocation internationale, la marque confirme son offensive sur le segment des SUV, initiée avec le concept Aircross. Sa personnalité unique reprend l'état d'esprit de la nouvelle C3, adapté à un autre segment :

C-Aircross Concept marque sa différence dans l'univers des SUV par son attitude pleine de force, d'originalité et de fraîcheur. Il présente une morphologie unique et un juste équilibre entre protection et fluidité des lignes. Sa silhouette moderne offre des modèles généreux, contrastant

avec des éléments graphiques forts et des ponctuelles colorées. Elle suggère également un habitacle spacieux où le traité couleurs et matières favorise une ambiance à la fois technique et détendue dans un style très épuré.

Les portes antagonistes du Citroën C-Aircross Concept s'ouvrent sur un habitacle aéré, qui invite à l'aventure en toute sérénité. Le concept offre de l'espace, de larges sièges à effet maitressé, et de la luminosité grâce à son toit ouvrant vitré panoramique.

Un intérieur où l'on retrouve les fondements du programme Citroën Advanced Comfort et où la technologie se met au service de la fluidité d'usage, avec par exemple : l'affichage tête-haute couleur sur une lame esthétique en continuité du combiné, le volant mono branche à commandes intuitives, la rétrovision par caméra ou la recharge des smartphones par induction.

Le concept car C-Aircross préfigure la poursuite de l'offensive produit de Citroën à l'international. Reprenant l'état d'esprit de la nouvelle C3, il exprime une vision différente des SUV compacts, pleine d'assurance et d'audace. Ce concept incarne aussi pleinement les ambitions du programme Citroën Advanced Comfort avec son espace intérieur source de bien-être.

Global Motor Industries Des offres sur la gamme Hyundai Mighty

GLOBAL Motor Industries «GMI», représentant officiel de Hyundai Truck & Bus en Algérie, annonce une offre exceptionnelle durant tout le mois de février sur toute sa gamme Hyundai Mighty incluant le HD35, HD65 et HD72. Pour tout achat d'un camion de la gamme Mighty du 1^{er} au 28 février, GMI offre une maintenance périodique complète valable une année dans la limite des 100 000 km. Cette offre est valable dans tout le réseau GMI. La maintenance comprend la vidange d'huile moteur, le changement des filtres ainsi que la vérification de 15 points de contrôle selon la recommandation du constructeur.

Afghanistan

Déplacements et rapatriements submergent le pays

■ Terrée sous une tente balayée par les vents, la famille de Gul Pari a dû fuir son foyer à cause des combats, comme nombre d'Afghans qui s'entassent dans des camps déjà pleins de réfugiés rapatriés, entraînant le pays dans une double crise humanitaire.

En conflit depuis 40 ans, l'Afghanistan peine à absorber le flot de réfugiés et demandeurs d'asile renvoyés récemment du Pakistan, d'Iran ou d'Europe, alors même qu'un demi-million d'Afghans ont été à leur tour déracinés par la guerre dans leur propre pays. Leurs maigres possessions emballées à la hâte, souvent accompagnés d'enfants en bas âge comme Gul Pari, les déplacés s'abritent de préférence aux abords des grandes villes comme Jalalabad, où ils pèsent sur des services déjà à bout de souffle. «Nous prions pour que nos tentes ne s'écroulent pas sous les pluies d'hiver», dit cette mère dont les quatre enfants se blottissent autour d'une bouilloire. Gul Pari a fui sa maison de Pachirgram, dans la province du Nangarhar dont Jalalabad est la capitale, pour échapper aux atrocités du groupe État Islamique (EI) – décapitations, incendies criminels, exécutions à la dynamite. Mais le pire, souligne Gul Pari, c'est l'obligation faite par endroits aux familles



Ph. > D. R.

ayant une fille à marier ou une veuve de tendre un drapeau banc aux fenêtres, signalant ainsi qu'elles ont une épouse disponible pour les recrues de l'EI. «Mieux vaut vivre dans la misère que devenir la victime de Daech» soupire-t-elle, désignant l'EI par son acronyme arabe. L'ONU a décompté un

nombre alarmant d'attaques perpétrées par l'EI en Afghanistan, estimant que ses victimes civiles ont été «multipliées par dix» en un an, ce qui a poussé beaucoup d'habitants au départ.

Au fur et à mesure que la violence gagnait du terrain à travers le pays en 2016, près de 1 700 personnes chaque jour abandonnaient foyers et possessions. Au total, plus de 600 000 civils ont été jetés sur les routes d'Afghanistan selon l'ONU. Parallèlement, des centaines de milliers de réfugiés sont rentrés d'Iran et surtout du Pakistan, la plupart d'entre eux déracinés dans leur propre pays car leurs régions d'origine sont en proie à l'insécurité. Pour ajouter au désastre, l'Union européenne a signé en octobre dernier un accord avec le gouvernement

afghan l'obligeant à «reprendre» les réfugiés déboutés du droit d'asile et ayant épuisé tous les recours. Ce qui pourrait potentiellement se traduire par des dizaines de milliers de rapatriements supplémentaires. «2016 restera comme une année record pour les déplacements et les retours, ces deux situations ayant de sérieuses conséquences sur la situation humanitaire en Afghanistan», souligne Matt Graydon, porte-parole de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). «Le défi est d'autant plus complexe que les réfugiés deviennent des déplacés quand ils sont incapables de regagner leur région d'origine à cause des combats». Face à l'urgence de la situation, l'ONU a réclamé 550 millions de dollars pour le pays en 2017,

arguant que 9,3 millions de personnes auront besoin d'assistance, soit un tiers de la population, un nombre en hausse de 13% par rapport à 2016. De son côté le gouvernement afghan, qui dépend à 70% de l'aide étrangère pour son propre budget, a promis d'octroyer une petite rente et un lopin de terre à ceux qui rentrent - sans bien expliquer comment il allait s'y prendre.

Or le retour d'un nombre sans cesse croissant d'Afghans contribue à faire monter les prix et baisser les salaires d'une main d'œuvre vulnérable. Selon Laurence Hart, chef de l'OIM en Afghanistan, certains réfugiés rentrent dans leur province malgré le danger, notamment à Laghman, Kunar et Kunduz, particulièrement instables mais moins coûteuses. Les refuges sûrs se font rares avec le recul généralisé du gouvernement face aux talibans: moins de 57% des districts du pays sont encore sous son contrôle, selon le Sigar, chargé d'évaluer l'action américaine en Afghanistan.

Dans les campements de toiles et de briques aux abords de Jalalabad, les incidents sont fréquents avec les résidents locaux qui accusent les réfugiés de leur voler leur terre.

A 38 ans, Abdoul Qadir se sent étranger dans un pays qu'il a quitté quand il en avait 11 pour se réfugier au Pakistan.

«Mes enfants sont malades à cause de l'eau non traitée, il n'y a ni école, ni hôpital ni mosquée. Aucune dignité», confie-t-il à l'AFP.



Points chauds

Indemnités

Par Fouzia Mahmoudi

Si François Fillon a fait savoir en début de semaine, lors d'une conférence de presse qu'il a consacré au sujet, qu'il refusait de céder à la pression et aux manipulations de ceux qui tentaient de le faire renoncer à la candidature, *Le Canard enchaîné* a pour sa part continué les révélations concernant les emplois fictifs de la femme et des enfants de l'ancien Premier ministre. Penelope Fillon aurait ainsi touché au total 45 000 euros d'indemnités de licenciement payées en deux fois par l'Assemblée nationale, affirme *Le Canard enchaîné* dans sa dernière édition. Selon l'hebdomadaire, l'épouse de François Fillon, candidat des Républicains (LR) à la présidentielle, a perçu en août 2002 «16 000 euros d'indemnités, soit l'équivalent de cinq mois de salaire». Ces indemnités portent sur la période 1998-2002, pendant laquelle M^{me} Fillon a été rémunérée comme assistante parlementaire de son époux, pour 165 686 euros net de salaires, selon François Fillon. De plus, M^{me} Fillon aurait touché, à l'été 2002, un double salaire pour son travail d'assistante de son époux, avec qui le contrat a pris fin le 21 août, puis de son suppléant, Marc Joulaud, qui l'a embauchée le 13 juillet. Par ailleurs, lorsque François Fillon a mis fin, en novembre 2013, au dernier contrat de son épouse à l'Assemblée nationale, celle-ci aurait perçu «29 000 euros» de «primes» pour dix-sept mois de travail rémunérés 65 839 euros net. Comme tout salarié, les assistants parlementaires ont droit aux indemnités de licenciement. Mais, selon *Le Canard enchaîné*, «la législation ne prévoit pas un tel niveau (...) pour un collaborateur parlementaire». Selon le code du travail, les indemnités minimum sont calculées en fonction du salaire de référence et de l'ancienneté du collaborateur parlementaire. Quand un assistant a entre un et dix ans d'ancienneté, son indemnité correspond à 1/5^e de mois de salaire de référence par année d'ancienneté. Autrement dit : pour cinq ans d'ancienneté, un collaborateur parlementaire touche l'équivalent d'un mois de salaire. En déplacement dans l'Aube, mardi après-midi, interpellé par quelques manifestants qui ont fait référence à ces indemnités, François Fillon a contesté les chiffres donnés par *Le Canard enchaîné* : «Faites votre métier vous-mêmes au lieu de laisser les calomnies se répandre», a déclaré le candidat de LR en marge d'une visite de la médiathèque à Troyes, alors que des dizaines de journalistes le pressaient de répondre aux nouvelles révélations du *Canard*. Reste à savoir quel sera l'avis de la justice dans cette affaire qui a envoyé dès la semaine dernière des enquêteurs pour découvrir le vrai du faux dans cette affaire qui continue de handicaper la campagne de Fillon. Il ne reste plus à espérer pour ce dernier qu'aucune preuve trop aggravante ne soit trouvée d'ici la présidentielle ou sa place au second tour pourrait définitivement être prise par Emmanuel Macron. F. M.

Ukraine

Un chef militaire des rebelles tué à Donetsk

Un chef militaire des rebelles séparatistes de l'est de l'Ukraine, Mikhaïl Tolstykh, plus connu sous son nom de guerre «Guivi», a été tué hier dans le fief rebelle de Donetsk, ont annoncé les autorités locales. «Je confirme qu'un acte terroriste a eu lieu. Et Guivi est mort. Nous allons élucider cela», a déclaré à l'AFP Edouard Bassourine, un haut responsable séparatiste qui a refusé de donner plus de détails.

Des responsables de la république populaire autoproclamée de Donetsk (DNR) avaient auparavant annoncé, cités par les agences russes, que hier «à 06h12 (03h12 GMT), a été décédé dans une attaque terroriste le héros de la DNR, chef du bataillon "Somalie", le colonel Mikhaïl Tolstykh».

Selon des informations préliminaires, il a été tué dans une explosion alors qu'il se trouvait dans son bureau, dans le centre-ville de Donetsk.

Le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a dénoncé une «évidente tentative de déstabilisation dans le Donbass», région de l'Est de l'Ukraine en partie contrôlée par des rebelles pro-

russes.

«Nous espérons que ceux qui sont derrière ce meurtre ne réussiront pas à provoquer une escalade de la violence», a-t-il déclaré aux journalistes.

Chef militaire médiatique, Guivi a notamment été l'un des commandants rebelles dans la bataille pour l'aéroport de Donetsk, conquis par les combattants séparatistes en janvier 2015 après plusieurs mois d'affrontements très meurtriers.

A plusieurs reprises, il s'était fait filmer infligeant des mauvais traitements à des prisonniers ukrainiens, forçant un officier à manger ses épaulettes ou organisant une «parade» à travers Donetsk pour exhiber les prisonniers devant la population.

La mort de «Guivi», 36 ans, intervient quelques jours après de violents combats entre troupes ukrainiennes et forces séparatistes sur la ligne de front, notamment dans la petite ville d'Avdiïvka, à moins de 10 km de Donetsk.

En une semaine, 27 civils et militaires ont été tués à Avdiïvka et huit autre ailleurs sur la ligne de front, le bilan le plus lourd

depuis l'instauration d'un cessez-le-feu «illimité» fin décembre.

Outre «Guivi», plusieurs chefs de guerre séparatistes ont été tués dans des circonstances troubles au cours des derniers mois.

Un haut responsable de la police de l'autre territoire séparatiste de l'Est de l'Ukraine, la «République populaire de Lougansk», Oleg Anachtchenko, a été tué samedi dernier à Lougansk par une bombe placée dans sa voiture.

En octobre 2016, le chef de guerre Arseni Pavlov, plus connu sous le nom de «Motorola», est mort avec son garde du corps dans l'explosion d'une bombe posée dans l'ascenseur de son immeuble.

En 2015, les chefs cosaques Pavel Dremov et Alexandre Bednov «Batman», deux adversaires des autorités rebelles, avaient également succombé respectivement dans un attentat à la voiture piégée et dans une embuscade. Le commandant Alexei Mozgovoi a été lui aussi tué en 2015 dans une embuscade en plein territoire rebelle.



Ecole des beaux-arts

Le ministère de la Culture tente de calmer les esprits

■ Le ministère de la Culture a affirmé mardi qu'il œuvrait à trouver une solution définitive au problème d'hébergement des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts tout en maintenant le dialogue pour l'examen des revendications pédagogiques, et ce, en réponse aux préoccupations des étudiants en grève.

Le ministère de la Culture a indiqué dans un communiqué qu'il assurerait l'accompagnement des étudiants pour l'organisation de leur assemblée générale et l'élection de leurs représentants dans les plus brefs délais, et œuvrerait à la prise en charge des préoccupations soulevées. La tutelle «accompagnera également l'administration de l'école lors du dialogue avec les étudiants pour la prise en charge de leurs revendications socio-pédagogiques», ajoute-t-on de même source. Le ministère a rappelé dans son communiqué les étapes du dialogue avec les étudiants dont l'appel des membres du conseil pédagogique de l'école à examiner la question relative au déve-



veloppement des méthodes scientifiques et le statut de l'école en coordination avec la tutelle. L'Ecole supérieure des Beaux-Arts connaît, depuis la rentrée scolaire 2016-2017, une situation

tendue marquée par les mouvements de protestation des étudiants qui revendiquent l'amélioration de leur situation sociale, notamment l'hébergement pour les étudiants internes. Il s'agit

également de la révision de la formation, l'ouverture d'espaces de travail et d'ateliers et l'équivalence des diplômes, des questions déjà soulevées en 2015.

Adéla S./APS

Musée de Saïda

Mihoubi insiste sur la dotation du nouveau musée en objets historiques et archéologiques

Le ministre de la Culture, Azzeddine Mihoubi, a insisté sur la dotation du nouveau musée public de Saïda, inauguré mardi, en objets historiques et archéologiques que recèle la wilaya. La collecte de tels objets nécessite un «grand travail de recherche et de fouilles» dans différents sites archéologiques de la région, a indiqué le ministre lors de la cérémonie d'inauguration, assurant que son département ministériel chargera des chercheurs du Centre national de recherche archéologique d'Alger de cette mission. Cette opération devant doter le musée d'objets historiques et archéologiques verra l'implication de chercheurs universitaires dans le domaine, dans le cadre de la coordination entre les ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a ajouté M. Mihoubi, affirmant que tous les objets historiques de la wilaya de Saïda se trouvant dans des musées d'autres wilayas seront restitués.

Le ministre a insisté également sur la communication, notamment à travers les ondes de la radio, afin de faire appel aux citoyens et de les sensibiliser sur l'importance de la collecte d'anciens manuscrits et autres objets qui sont en leur possession et les inciter à les mettre à la disposition du musée. Il a également mis l'accent sur l'organisation des conférences et invité des spécialistes et des chercheurs à mettre la lumière sur les nombreux monuments dont dispose la région. D'autre part, M. Mihoubi a mis l'accent sur l'ouverture des portes de cet édifice culturel devant les enfants et les citoyens pour les informer du patrimoine de cette wilaya. En outre, le ministre a fait savoir que son département œuvre à la création d'une carte nationale culturelle, archéologique et historique en collaboration avec les Emirats arabes unis (EAU) en inventariant tous les sites archéologiques existants dans toutes les wilayas d'Algérie. Ce projet, qui se concréti-

sera par informatique vise à véhiculer l'image culturelle de l'Algérie via internet. Azzeddine Mihoubi a inauguré, lors de sa visite dans la wilaya, la salle de cinéma «Douryazed» à Saïda, qui a bénéficié d'une opération de restauration et d'équipement. A cette occasion, il a souligné que cette salle est un acquis culturel pour les citoyens de la ville pour regarder des films algériens et internationaux. Dans la commune de Ouled Khaled, le ministre a procédé à l'inauguration d'une bibliothèque de lecture publique, baptisée au nom du chahid Hechmaoui Ali et donné, dans la forêt de Saïda, le coup d'envoi du tournage du nouveau film «Saïda Baida» du réalisateur Abdelkrim Bahloul qui durera 40 jours. M. Mihoubi a également visité la maison de la culture «Mustapha Khalef» où il a assisté à des activités dont des partitions musicales et une exposition sur cet établissement culturel.

Racim C.

Aïn Defla

10 maisons d'édition prennent part au Salon du livre

Dix maisons d'édition issues de cinq wilayas du pays prennent part au Salon national du livre de Aïn Defla ouvert mardi à la salle Ibn Badis du centre-

ville à l'initiative de la direction locale de la culture. Organisée sous le slogan «le livre, une mémoire qui ne vieillit pas», cette manifestation, de deux semaines

qui s'inscrit dans le cadre de la célébration de la journée nationale du chahid (18 février), s'emploiera à faire renouer le public avec la lecture, a indiqué la

directrice de la culture de la wilaya d'Aïn Defla, Fatima Bekkara. Faisant état de la tenue d'une autre manifestation du même genre au cours de la prochaine rentrée sociale, elle a estimé que les efforts visant la réhabilitation de l'«acte de lire» doivent notamment cibler la frange juvénile en raison de sa vulnérabilité et des influences exercées sur elle par l'internet.

Les stands de cette manifestation culturelle exposent quelque 30 000 publications dans différents domaines du savoir en arabe, français et anglais. La première journée de ce Salon a drainé plusieurs étudiants et enseignants venus acquérir des titres nécessaires à leurs recherches scientifiques.

Musique andalouse

Le doyen Ahmed Moulay Benkrizi n'est plus

Le doyen de la musique andalouse, Hadj Ahmed Moulay Benkrizi, est décédé mardi à Mostaganem à l'âge de 86 ans suite à une longue maladie, a-t-on appris de sa famille. Le corps du défunt a été inhumé après la prière d'El Asr au cimetière de Sidi Benhaoua de la ville de Mostaganem. Né en 1931 à Mostaganem, Ahmed Moulay Benkrizi est considéré comme le doyen de la musique andalouse dans cette ville, influé par l'école algéroise «Es-Sanaâ» où il avait fait ses études. Il rejoignit, après l'indépendance en 1967, le club Hilal dont la création remonte à 1912 et qui regroupait des personnalités artistiques et culturelles de Mostaganem dont Hadj Bouzidi Benslimane Benghali, Hassaine Chalabi Lahouari et Benkrizi. Le défunt contribua, en 1973, à la création de l'association culturelle du hillal devant la première école de musique andalouse à Mostaganem, qui a vu naître des talents dans ce genre et celui du chaâbi, tels que Mohamed Hamidia, Noureddine Benatia, Mahfoud Belkhalifa, Djillali Benbouziane, Ghlamallah Abdelkader. Il participa en outre à de nombreux festivals locaux, nationaux et internationaux et fut aussi président d'honneur de l'association «Ibn Badja» de musique andalouse de Mostaganem.

R. C.

Agend'art

- Institut français d'Alger**
Aujourd'hui à 18 h : Soirée courts-métrages. Films : *Jardin d'essai* de Dania Raymond (France/Algérie, 43', 2016), *Je te promets* de Mohamed Yargui (Algérie, 17', 2016) et *Celui qui brûle* de Slimane Bounia (Algérie/France, 17', 2016), en présence des réalisateurs.
- Galerie Baya du Palais de la culture Moufdi-Zakaria**
Jusqu'au 11 février 2017 : Exposition Couleurs en prose de l'artiste peintre Mohamed Chaffa Ouzzani.
- Galerie des ateliers bouffée d'art (Ben-Aknoun, Alger)**
Jusqu'au 18 février 2017 : Exposition-vente de l'artiste photographe Mizo.
- Auditorium Aïssa-Messaoudi de la Radio algérienne**
Samedi 11 février à 19h : Concert L'Opéra italien s'invite à la Radio, avec Elisabetta Farris (Soprano), Laura Speranza (Mezzosoprano), Miro Solman (Ténor), Sandro Chiaretti (Basse) et le maestro Massimiliano Sinceri (piano).
- Palais des Rais, Bastion 23**
Jusqu'au 10 février : Dans le cadre des Journées culturelles «Le Sud inspire», expositions de photographies «L'architecture saharienne», «Escapade dans le parc culturel de l'Ahaggar», série «Portraits du Sud» du photographe Fouad Bestandji, exposition de tapis du M'zab par l'artisan Boualem Belhadj Ben Brahimet, exposition de bijoux traditionnels par la Française Tonia Marek.
- Salle Ibn-Zeydoun de Riadh-El-Feth**
Jeudi 9 février à 19h : Concert de Lamia Ait Amara, en promotion de son nouvel album Cham's.
- Vendredi 10 février à 19h** : Concert Il était une fois... à Grenade de Lila Borsali.
- Complexe culturel Abdelwahab-Salim (Chenoua, Tipasa)**
Jusqu'au 14 février : Exposition d'arts plastiques de l'artiste Abderrahmane Bakhti.
- Galerie Sirius (139, Bd Krim-Belkacem, Témely, Alger-Centre)**
Jusqu'au 9 février 2017 : Exposition collective «Printemps en hiver» de Zohra Sellal, Valentina Ghanem, Azwaw Mammeri et Moussa Bourdine.
- Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh (Ouled Fayet, Alger)**
Samedi 11 février à 19h : Spectacle «Madiba. Le Musical».
- Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger (Alger-Centre)**
Mardi 31 mars 2017 : Exposition de mangas à l'occasion du 10^e anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.



Coup-franc direct

Honte à vous !

Par Mahfoud M.

Encore une fois, et comme dans une guerre qui ne dit pas son nom, les relais du patron de la FAF, et qu'ils appellent affectueusement, El Hadj Raouraoua, tentent de nous faire croire que le ciel s'écroulera sous nos têtes si ce dernier est débarqué, ou plus précisément s'il n'est pas reconduit à la tête de la première instance de la gestion du football en Algérie. Ainsi, un commentateur algérien qui officie maintenant dans une chaîne câblée dans le Golfe arabe, a posté sur les réseaux sociaux une information selon laquelle des joueurs de la sélection nationale songent à ne plus répondre à la convocation de la sélection pour les prochaines compétitions, après qu'ils ont été outrés par les critiques acerbes qu'ils ont essuyées mais surtout au traitement réservé à leur mentor, Raouraoua, qui est derrière leur venue et surtout qui les avaient chouchoutés avec des contrats de sponsor en or qui les a sortis de la « misère ». Qu'est-ce que l'Algérie a gagné de ces joueurs ? Rien. On n'a récolté aucun titre avec eux, même si on était considéré à chaque tournoi comme le candidat en force au sacre final. Honte donc à ces joueurs et à cette personne qui a lancé ce ballon de sonde pour protéger une personne qui s'est servie du football national, plus qu'il l'a servi.

M. M.

Ligue II (20e journée) Le leader en danger

LE LEADER, le Paradou AC sera en danger lors de cette 20e journée en rendant visite au RC Arba dans une rencontre difficile, sachant que les locaux sont dans l'obligation pour se sortir de cette situation difficile dans laquelle ils se trouvent. Les gars du PAC sont habitués, quand même, à réaliser de bons résultats à l'extérieur de leurs bases. Les coéquipiers de Benyoucef sont décidés à se donner à fond pour l'emporter à Larba. Le choc de la journée sera sans aucun doute, le match qui opposera l'ASM Oran à la JSM Béjaïa. Les gars de la Médina Djedida qui sont revenus avec les trois points du succès d'El Bordj souhaitent confirmer leur réveil et cela passe bien entendu par une victoire face aux Bogiotes. Toutefois, les gars de la Vallée de la Soummam ne se laisseront pas faire aussi facilement et se donneront à fond pour revenir au moins avec le point du nul. L'US Biskra qui continue de coller au peloton de tête donnera la réplique au CRB Ain Fekroun qui traverse une véritable crise et qui ne devrait pas pouvoir tenir tête aux pouillains de Zeghdoud décidés à s'emparer des trois points. L'USM Blida, en baisse de régime ces derniers temps, reçoit le MC Saïda avec la ferme intention de remporter les trois points pour se reprendre et se rapprocher plus de leur objectif qui est d'accéder en Ligue I. Les protégés du Roumain, Calin, n'ont pas d'autres objectifs que de l'emporter pour ne pas sombrer dans la crise.

M.M.

Le programme :
Vendredi 10 février :
 GCM-MCEE (15h)
 USB-CRBAF (14h30)
 WAB-JSMS (15h)
 ASMO-JSMB (15h)
 ABS-CABBA (14h30)
 ASK-ASO (16h)
 RCA-PAC (14h30)
 Samedi 11 Février:
 USMB-MCS (15h)

Compétitions africaines La JSS et la JSK en appel

■ Les représentants algériens dans les différentes compétitions africaines devraient débiter ce week-end leur aventure dans les différents matches.

Par Mahfoud M.

Ainsi, la formation sudiste, la JS Saoura, qui s'était classée à la seconde place, la saison dernière, aura rendez-vous avec l'histoire en disputant pour la première fois de son histoire la Ligue des champions d'Afrique. Les gars de Béchar joueront vendredi dans leur antre du stade du 20-Août 55 de Béchar, leur premier match face aux Rangers nigériens dans une rencontre qui est prévue à 19h. Les pouillains de Khouda sont décidés à montrer bonne figure lors de cette compétition et à donc remporter ce premier match pour prendre option pour la qualification avant la manche retour qui aura lieu dans une semaine. Les Sudistes compteront sur leur buteur-maison, Djallit, qui a l'expérience requise pour donner ce plus en attaque. Les Bécharois n'auront en tout cas pas droit à l'erreur s'ils souhaitent aller le plus loin possible dans cette compétition et doivent faire très attention à cette équipe nigérienne. Pour sa part, la JS Kabylie qui est un



La JSK aura du mal à entamer la compétition

grand d'Afrique avec ces six trophées, toutes compétitions confondues, se présentera cette fois, lors de son premier match pour le compte de la Coupe de la Confédération africaine, sous un tout autre contexte. En effet, les Canaris souffrent énormément en championnat et restent dans la zone des turbulences. Avant-hier et dans un match avancé comptant pour la 18e journée, les gars de la Ville des Genêts ont été contraints au partage des points par l'Entente de Sétif sur leur stade du 1er

novembre de Tizi-Ouzou. Conduite désormais par les deux enfants du club, Rahmouni et Moussouni, la formation se doit de montrer un tout autre visage lors de cette compétition qu'ils débiteront à l'extérieur de leurs bases face à la formation libérienne de Club Breweries, dans ce match qui aura lieu le vendredi à 16h. Les Canaris tenteront au moins d'éviter d'encaisser un quelconque but pour garder leurs chances, intactes, afin de passer au prochain tour.

M. M.

Ligue I «Mobilis» (19e Journée)

Le derby de l'Ouest à l'honneur

La 19e journée de la Ligue I qui a débuté mardi dernier se disputera ce week-end avec des affiches très intéressantes à suivre, notamment le derby de l'Ouest qui opposera l'USM Bel-Abbès au MC Oran. Ce match qui se jouera au stade du 24 février de Sidi Bel-Abbès sera très important pour les deux formations qui jouent les premiers rôles. Ainsi, les locaux qui restent sur une victoire hors de leurs bases face au NAHD et qui totalisent maintenant 30 points, tenteront de confirmer et de prendre donc les trois points du

succès face au voisin oranais. Les gars de la Mekerra souhaitent se rapprocher plus du leader mouloudéen et feront pour cela tout ce qui est de leur possible pour l'emporter. De leur côté, les Hamraouis qui ont été accrochés par l'autre formation de l'Ouest, le RC Rézina, fera tout pour revenir avec un résultat probant et pourquoi pas récolter les trois points du succès qui devraient leur être profitables surtout après le nul du Doyen lors du derby face au NAHD. De son côté, l'USM Alger aura un déplacement périlleux à effec-

tuer étant donné qu'elle se rend à Constantine pour croiser le fer avec le CSC. Déçus de leur semi-échec à domicile face au DRBT, les Rouge et Noir se donneront à fond pour revenir dans la course pour une place qualificative à une compétition africaine la saison prochaine. Toutefois, leur mission ne sera pas de tout repos face aux Sanafirs qui ne comptent pas laisser filer les points à domicile, surtout qu'ils entament la mission de sauvetage et de maintien en Ligue I. Le CR Belouizdad reçoit à domicile la lanterne rouge, le MO Béjaïa, avec l'objectif de se rassurer et de conforter sa place dans le classement général et se sortir définitivement de la zone des reléguables. Le RC Rézina affronte à home le DRB Tadjenant et essayeront de se mettre à l'abri même si cela ne sera pas une partie de plaisir face aux pouillains de Bougherara qui voyagent bien. Enfin, la formation de l'USM El Harrach jouera son match à huis clos face au CA Batna et tentera quand même de continuer sur sa lancée et ajouter d'autres points à son escarcelle.

M. M.

Le programme :
Jeudi 09 Février :
 CSC-USMA (16h)
 USMB-MCO (16h)
 CRB-MOB (16h)
 Samedi 11 février :
 RCR-DRBT (15h)
 USMH-CAB (15h à huis clos)

Matches avancés

Le MCA accroché, la JSK continue à souffrir

LE MOULODIA D'ALGER, leader au classement, a été tenu en échec par le NA Hussein Dey (1-1), en match avancé de la 19e journée du championnat national de Ligue 1 Mobilis, disputé mardi. JSK-ESS et OM-JSS, n'ont pas connu de vainqueur également et se sont terminées sur le même score, un but partout. Face au voisin du NA Hussein Dey, le doyen est passé à un cheveu pour revivre le même scénario que celui connu lors de la manche aller où les Sang et Or avaient eu le dernier mot (1-0). Les deux formations n'ont pas été à la hauteur du rendez-vous de par une prestation pour le moins dire en deçà des attentes. Au moment où la rencontre touchait à sa fin, le NAHD a bénéficié d'un penalty, suite à une faute

de main d'un défenseur mouloudéen dans la surface de vérité. Une sentence exécutée avec succès par le capitaine Gasmi (85). Alors que les Hussein-déens n'avaient même pas eu le temps de célébrer leur but, voilà que le doyen est parvenu à recoller au score. Deux minutes seulement après le but de Gasmi, Seguer (87), lui a rendu la politesse évitant au MCA une nouvelle déconvenue. La série des mauvais résultats dure et perdure du côté de la JS Kabylie. Obligés de gagner afin de quitter la zone de relégation, les Jaune et Vert ont de nouveau marqué le pas à domicile, tenus en échec par l'ES Sétif (1-1). Ce classique du championnat s'est emballé des son entame à la suite d'un penalty généreusement accordé

à la JSK par l'arbitre de la partie, Lotfi Bekouassa, après une présumée faute commise par le défenseur sétifien, Kennaich, sur l'attaquant kabyle, Boulaoudet. Ce dernier s'est fait justice lui-même et permis à son équipe de commencer le match de la plus belle des manières. Voulant à tout prix corriger cette injustice, les protégés de Madoui ont pris le jeu à leur compte et en multipliant les assauts sur la cage adverse. Après un bon nombre d'occasions ratées, les gars de Ain El Fouara ont réussi à niveler la marque juste avant le retour aux vestiaires par l'intermédiaire de l'ex-canari, Mohamed Ziti (45+2'). En deuxième période, la JSK, dirigée par le duo Kheroubi - Gaouaoui en l'absence de Hidouci, n'a pas démontré tout

son potentiel pour inscrire le second but de la délivrance. De son côté, l'ESS s'est procurée les meilleures opportunités de scorer sans parvenir à prendre le dessus sur une fébrile défense kabyle. A la suite de ce résultat, la JSK est toujours reléguable. Les lions du Djurdjura pointent à la 14e place (17 pts), avec tout de même deux matchs de retard. Pour sa part, l'ESS consolide sa deuxième place (32 pts) et compte également un match en retard. A Médéa, l'Olympique local a été contraint au partage des points par la JS Saoura (1-1). Les visiteurs étaient les premiers à prendre l'avantage par l'entremise de Saad à la 14e minute, avant de voir les olympiens revenir à la marque au tout début de la seconde période par Rachdi (49).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Avec l'ambition de relancer localement le 4^e art

Laghouat aura son théâtre régional fin 2017

Le projet en cours de réalisation d'un théâtre régional dans la wilaya de Laghouat est vivement attendu par les amateurs et professionnels des planches pour relancer le 4^e art dans la région et permettre l'épanouissement des jeunes potentialités dans le domaine.

Cette ambition grandissante s'explique par le souci d'encadrer de manière efficiente les jeunes talents du 4^e art dans la région, s'étant distingués lors de manifestations théâtrales locales, nationales et internationales, puisant, pour la plupart, leurs talents du riche parcours théâtral d'anciennes vedettes, tels le comédien Abdelmalek Djoudi dans les années 50 et la troupe «Thouraya» et H'mida Mourad dans les années 1970.

Beaucoup d'attentes sont fondées par les hommes de culture, les amateurs des planches notamment, sur cette structure culturelle pour la concrétisation de leur ambition de capitaliser le potentiel existant afin de donner un nouveau souffle au théâtre algérien en général, eu égard à la place qu'occupe actuellement l'école artistique de Laghouat.

Le dramaturge Haroun Kilani a indiqué à l'APS que cette structure culturelle est «tant attendue» pour pouvoir accueillir des artistes nationaux et de pays étrangers, notamment arabes, à la lumière des succès sur la scène culturelle des enfants de la région, mais aussi constituer un «incubateur» des spécificités de l'école artistique de Laghouat. Des spécificités qui lui ont valu des études et recherches académiques et qui plaident pour l'ouverture d'une spécialité d'art théâtral, de niveau universitaire, dans la région.

Le statut du théâtre régional, une condition pour l'organisation d'activités

L'élaboration d'un statut pour le théâtre régional s'impose pour l'activité des associations et coopératives théâtrales de la wilaya de Laghouat, au regard de ses retombées positives sur la classification des professionnels et amateurs de cet art et son impact sur les activités des associations culturelles, ont estimé des professionnels. Le président de l'association «Ennakous» pour le théâtre et le cinéma, Walid Bensaâd, a estimé qu'en dépit des distinctions et prix obtenus lors de festivals locaux et internationaux, les comédiens de l'association sont encore classés en tant qu'amateurs, sachant que la première condition à tenir en considération

dans la classification est la fondation d'un théâtre.

Pour illustrer le développement des activités théâtrales dans la wilaya de Laghouat, M. Bensaâd a énuméré les prix décrochés par Laghouat lors des différentes manifestations, dont le prix de la meilleure scénographie lors du théâtre maghrébin d'Adrar (2015), celui du meilleur spectacle au Festival international de Sour (Liban, 2015), en plus d'autres distinctions nationales à l'actif du théâtre de Laghouat.

La wilaya de Laghouat recense près de 150 amateurs et adhérents à l'activité théâtrale, structurés dans cinq associations à travers les communes de Laghouat, Aflou, Sidi-Bouزيد et El-Kheneg, selon le Syndicat des comédiens du théâtre. Le théâtre régional de la wilaya de Laghouat, d'une capacité de 800 places, sera réceptionné à la fin de l'année en cours, à la lumière du rythme des travaux de réalisation, actuellement à 60% d'avancement, et entrera en exploitation au début de l'année 2018, a affirmé à l'APS le directeur de la Culture de Laghouat, Mohamed Nemili.

Dotée d'un investissement initial de plus de 470 millions DA, avant de bénéficier d'une rallonge de 200 millions DA pour son équipement, cette structure culturelle et artistique prévoit une salle de spectacles, une scène aux normes internationales, des espaces de répétition et de casting et d'importants équipements et accessoires à ce type d'installations.

La direction de la Culture attend de cet édifice de contribuer à amener, d'une part, le public à renouer avec le théâtre, et, d'autre part, le théâtre de Laghouat à redorer son blason.

Racim C.

Dans le sud du pays

Dix-neuf contrebandiers appréhendés

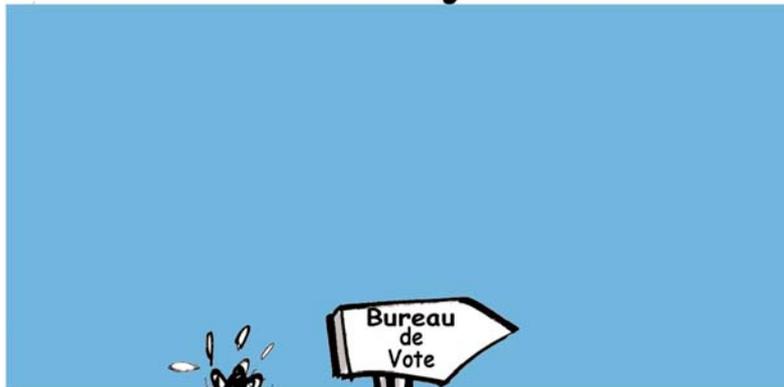
DIX-NEUF contrebandiers ont été appréhendés et plusieurs produits issus de la contrebande ont été saisis mardi par des détachements de l'Armée nationale populaire dans le sud du pays, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, des détachements de l'ANP ont appréhendé, le 7 février 2017 à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam et Adrar, 19 contrebandiers et

saisi deux camions, un véhicule tout-terrain, 46,3 tonnes de denrées alimentaires, 1 000 litres de carburant, 18 groupes électrogènes, 16 marteaux piqueurs, 5 détecteurs de métaux et 2 160 unités de produits cosmétiques», note la même source. D'autre part, des détachements de l'ANP et des éléments de la Gendarmerie nationale «ont arrêté à Tlemcen, Adrar, Béchar et In Guezzam, 29 immigrants clandestins de différentes nationalités africaines», ajoute le communiqué.

Slim O.

Législatives 2017

Comment convaincre les algériens à aller voter?



LOUIS

Djalou@hotmail.com

Ils relèvent la dégradation du secteur de la santé à Béjaïa

Des travailleurs se rassemblent devant le siège de la wilaya

■ Les travailleurs du secteur de la santé, affiliés au Snapap de la wilaya de Béjaïa, ont observé, hier, un rassemblement de protestation devant le siège de la wilaya.

Par H. Cherfa

Selon le coordinateur de la fédération du Snapap, Salem Kouache, avec qui nous nous sommes entretenus, «le but de cette action de protestation est d'exprimer notre colère et d'interpeller le nouveau wali sur la situation de pourrissement qui prévaut au niveau du secteur». M. Kouache estime que la tutelle s'est entièrement désengagée du secteur à Béjaïa. Il en veut pour preuve la vacation du poste de directeur de la santé de wilaya qui est «géré» par un intérimaire depuis juin 2016. Et d'ajouter que «les prérogatives de ce dernier sont limitées». Et c'est pareil pour l'EPH d'Amizour

qui est géré par un intérimaire depuis plus d'un mois. Ajouté à ces défaillances le silence affiché par la tutelle quant au traitement du problème de l'EHS d'Illmathen, dont le personnel, faut-il le rappeler, est en grève illimitée depuis le 18 janvier dernier, soit 22 jours. Au niveau de cette structure spécialisée, le personnel réclame le départ du nouveau-ancien directeur qui a été réinstallé en octobre 2016 alors qu'il avait été relevé de ses fonctions en avril 2014. Selon le syndicaliste, «la tutelle cherche à travers sa réinstallation à déstabiliser l'établissement et provoquer un climat malsain et le pourrissement». Les travailleurs du secteur réclament soit la titularisation de l'intérimaire ou la nomination d'un nouveau responsable et mettre fin à l'austérité qui touche le secteur et se répercute sur les conditions de travail.

Notre interlocuteur estime que la coupe budgétaire est de 50% et plusieurs projets dont les EPH de Souk El-Tennine, Béni Maâouche, Adekar et Tazmalt sont bloqués ou avancent à pas de tortue. Les conditions de travail dans les établissements de santé se sont nettement dégradées. Une délégation des travailleurs et syndicalistes a été reçue par le chef de cabinet du wali. Ce dernier «a été sensible à nos doléances et s'est engagé à transmettre les points soulevés à qui de droit», a souligné M. Kouache qui a qualifié le secteur de «malade», rappelant que le souci des travailleurs est de «contribuer à améliorer la situation du secteur et tirer la sonnette d'alarme sur la dégradation de sa situation».

H. C.

Tizi Ouzou

Chute accidentelle mortelle d'un ouvrier

UN OUVRIER a fait avant-hier une chute accidentelle mortelle dans un chantier au village El Kahra dans la commune de Fréha (30 km à l'est de Tizi Ouzou), a indiqué hier la cellule de communication de la direction locale de la Protection civile dans un communiqué. La victi-

me, un homme de 64 ans, est tombé du 2^e étage d'un immeuble en construction dans l'après-midi de mardi vers 15 heures, selon les précisions fournies par la même source. Le corps de la victime a été transféré vers l'hôpital d'Azazga.

Hamid M.